



## SÉNÉGAL

Juillet 2017

### QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN A LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET DEMANDE DE PROLONGATION — COMMUNIQUE DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE SENEGAL

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de l'instrument de soutien à la politique économique et de la demande de prolongation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 26 juin 2017. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 12 avril 2017 avec les autorités sénégalaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de l'ISPE. Sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, le rapport des services du FMI a été achevé le 8 juin 2017.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI\*  
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises\*  
Protocole d'accord technique  
\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Web: <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



Communiqué de presse n° 17/250  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
26 juin 2017

Fonds monétaire international  
Washington, D. C. 20431 USA

## **Le Conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) et décide de proroger l'accord en faveur du Sénégal**

- Le programme vise à mettre en œuvre les politiques économiques et les réformes structurelles nécessaires pour entretenir une croissance forte et poursuivre l'assainissement budgétaire en cours afin d'observer les critères régionaux de convergence budgétaire.
- L'accord au titre de l'instrument de soutien de la politique économique conclu avec le Sénégal a accompagné les efforts de réforme déployés par les autorités pour renforcer la croissance
- Dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE), la croissance a enregistré une progression soutenue pour se situer à 6,7 pour cent en 2016, tandis que l'inflation est restée faible et le déficit budgétaire est descendu à 4,2 pour cent du PIB.

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue des résultats enregistrés par le Sénégal dans le cadre d'un programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE).<sup>1</sup> Ce programme vise à mettre en œuvre les politiques économiques et les réformes structurelles nécessaires pour entretenir une croissance forte et poursuivre l'assainissement budgétaire en cours afin d'observer les critères régionaux de convergence budgétaire.

En achevant la revue, le Conseil a également approuvé la demande présentée par les autorités pour que l'accord en vigueur au titre de l'ISPE soit prorogé d'un an. L'ISPE en faveur du Sénégal a été approuvé le 24 juin 2015 (voir [Communiqué de presse no. 15/297](#)). Au terme des délibérations du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

### **Évaluation par le Conseil d'administration<sup>2</sup>**

« L'accord au titre de l'instrument de soutien de la politique économique conclu avec le Sénégal a accompagné les efforts de réforme déployés par les autorités pour renforcer la

<sup>1</sup> L'ISPE est un instrument du FMI conçu pour les pays qui n'ont pas nécessairement besoin des concours financiers du FMI, ou ne souhaitent pas y faire appel, mais cherchent à recevoir du FMI ses conseils, son suivi et son aval. L'ISPE aide les pays à élaborer des programmes économiques efficaces qui, une fois approuvés par le Conseil d'administration du FMI, constituent un signal à l'endroit des bailleurs de fonds, des banques multilatérales de développement et des marchés, leur indiquant que le FMI appuie les politiques du pays membre (voir <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/psi.htm>).

<sup>2</sup> À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et le résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans le résumé des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

croissance tout en préservant la stabilité économique. Dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE), la croissance a enregistré une progression soutenue pour se situer à 6,7 pour cent en 2016, tandis que l'inflation est restée faible. Le déficit budgétaire est descendu à 4,2 pour cent du PIB en 2016 et il est prévu que le Sénégal tienne le critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de 3 pour cent du PIB à l'horizon 2018, soit un an avant l'échéance requise. La poursuite de la mise en œuvre de réformes et politique saines est importante pour entretenir une croissance forte et atteindre les objectifs de développement du Sénégal.

« Pour réaliser les objectifs du PSE en faveur d'une croissance forte et soutenue et d'une réduction de la pauvreté à moyen terme, les autorités sont déterminées à mener d'autres réformes visant à faciliter l'investissement privé. Il faudra pour cela exécuter des projets d'infrastructure de haute qualité et renforcer le climat des affaires en menant un travail permanent pour réduire les coûts énergétiques, renforcer la gouvernance et exécuter des réformes dans les domaines de la justice et du foncier. Une zone économique spéciale (ZES) dotée de normes rigoureuses de gouvernance économique et de faibles taux d'imposition pourrait jouer un rôle catalyseur pour mobiliser des niveaux élevés d'investissement privé.

« Les autorités ont mené d'importantes réformes budgétaires pour accompagner le travail d'assainissement en cours tout en augmentant l'investissement public. Cela a été possible grâce à la maîtrise de la consommation publique, y compris de la masse salariale. Pour élargir davantage la marge budgétaire qui permettra de financer les dépenses d'infrastructure fort nécessaires, les autorités sont déterminées à accroître les recettes grâce à une amélioration de l'administration fiscale et une réduction des exonérations d'impôts.

« Les autorités reconnaissent qu'il est important de renforcer la gestion de la dette pour accompagner la viabilité des finances publiques. Il faudra pour cela des réformes propres à corriger les faiblesses des opérations du Trésor et maîtriser les besoins de financement additionnels liés aux retraites de la Poste et de la fonction publique, et pour améliorer la gestion des finances publiques.

« Les perspectives économiques du Sénégal sont globalement positives et les risques demeurent gérables. Cependant, pour élargir les perspectives de croissance il importe de renforcer la mise en œuvre des réformes afin d'améliorer la qualité des investissements publics et promouvoir l'investissement privé. La priorité doit aussi être accordée à la correction des faiblesses de opérations de Trésor afin d'assurer la viabilité des finances publiques ».

# SÉNÉGAL

8 juin 2017

## QUATRIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, ET DEMANDE DE PROLONGATION DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Politique budgétaire.** Les autorités restent déterminées à réaliser en 2018, soit une année à l'avance, l'objectif d'un déficit budgétaire de 3 pour cent du PIB fixé par l'UEMOA. La maîtrise des dépenses publiques courantes et les réformes axées sur l'accroissement des recettes ont créé une marge de manœuvre pour augmenter les investissements publics tout en gardant le cap du rééquilibrage budgétaire. Des lacunes constatées dans les opérations du Trésor ont rendu nécessaires des emprunts supplémentaires et pourraient compromettre la viabilité budgétaire si elles ne sont pas comblées au moyen de réformes structurelles de La Poste et de la caisse de retraite de la fonction publique, ainsi que d'autres mesures destinées à renforcer la gestion des finances publiques.

**Réformes pour soutenir l'activité économique.** La croissance du PIB a été de plus de 6 pour cent depuis 2015. Pour qu'elle soit pérenne, comme l'envisage le Plan Sénégal émergent (PSE), les investissements privés nationaux et étrangers doivent augmenter dans les secteurs compétitifs à l'échelle mondiale. Qui plus est, les PME doivent disposer des créneaux pour sortir du secteur informel. Une transformation du climat d'investissement est en cours, mais il faudrait accélérer les progrès, notamment en renforçant la gouvernance et en engageant une réforme judiciaire et foncière afin de faciliter l'accès des PME au crédit. La mise en place d'une zone économique spéciale (ZES) transparente et réglementée, assortie d'un régime fiscal accessible, pourrait servir de catalyseur.

**Mise en œuvre du programme.** Les résultats dans le cadre du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) ont été satisfaisants. Tous les critères d'évaluation et objectifs indicatifs fixés pour la fin décembre 2016 ont été respectés, tout comme quatre des sept objectifs indicatifs fixés pour la fin mars 2017. Sur les cinq repères structurels fixés pour la période allant de décembre 2016 à mars 2017, trois ont été satisfaits. Sur les deux repères non respectés, un l'a été avec retard et l'autre—adopter une comptabilité d'exercice pour les soldes d'ouverture—n'a pas encore été appliqué.

**Les services du FMI recommandent la conclusion de la quatrième revue de l'ISPE et la prolongation d'un an de l'ISPE.**

Approuvé par  
**Roger Nord et Peter  
 Allum**

Une équipe composée de MM. Mansoor (chef de mission), Leichter et Issoufou (tous du Département Afrique), M. Jalles (Département des finances publiques), M. Presbitero (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Loko (Représentant résident) a mené les entretiens à Dakar du 30 mars au 12 avril 2017. L'administrateur du FMI pour le Sénégal, M. Sembene, et son conseiller, M. Diakite, ont participé aux entretiens. L'équipe a rencontré le Président, M. Sall, les ministres de l'Économie et des finances, de la Fonction publique, de l'Administration publique et de l'Industrie et des mines, le directeur national de la BCEAO et d'autres hauts responsables. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>4</b>
<b>ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE</b>	<b>5</b>
<b>ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE</b>	<b>6</b>
A. Politique budgétaire : Rééquilibrage et viabilité des réformes	7
B. Améliorer la compétitivité et préserver la stabilité extérieure	11
C. Promouvoir l'investissement privé	12
<b>QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME</b>	<b>14</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>15</b>
<b>ENCADRÉ</b>	
1. Opérations du Trésor	10
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Indicateurs à haute fréquence	17
2. Évolution récente	18
3. Projections à moyen terme	19
4. Viabilité de la dette extérieure	20

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015-21 _____	21
2. Balance des paiements, 2015–21 (Milliards de FCFA) _____	22
3. Balance des paiements, 2015–21 (Pourcentage du PIB) _____	23
4. Opérations financières de l'État et du FSE, Classification MSFP 2001, 2015–21 (Milliards de FCFA) _____	24
5. Opérations financières de l'État et du FSE, Classification MSFP 2001, 2015–21 (Pourcentage du PIB) _____	25
6. Situation monétaire, 2014–17 _____	26
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008-16 _____	27

**ANNEXE**

I. Lettre d'intention _____	28
Pièce Jointe I : Mémoire sur les politiques _____	30
Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique _____	40

# ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

## Contexte politique et économique

**1. La stratégie de développement du gouvernement englobe aussi bien des politiques à court terme que des objectifs de réforme à long terme.** La mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE) a contribué à une croissance du PIB supérieur à 6 pour cent depuis 2015. Grâce au rééquilibrage budgétaire, le Sénégal est en passe de satisfaire le critère d'un déficit budgétaire de 3 pour cent du PIB fixé par l'UEMOA. Néanmoins, de nombreux défis doivent être relevés pour pérenniser cette croissance dynamique sans saper la viabilité budgétaire. Il s'agit, entre autres, de :

- i) mettre en œuvre des réformes essentielles mais difficiles du point de vue politique, qui ouvriront l'économie sénégalaise aux « exclus », que ce soit des PME ou des investisseurs étrangers, qui souhaitent mener des activités compétitives à l'échelle mondiale ;
- ii) consolider le cadre budgétaire pour y réserver un espace aux investissements publics de haute qualité dans le capital humain et les infrastructures publiques, tout en maîtrisant les besoins d'emprunt du secteur public au sens large<sup>1</sup>.

Les autorités sont résolues à entreprendre les réformes nécessaires, mais elles devront déployer des efforts énergiques et soutenus pour venir à bout des avantages égoïstes, alors qu'une élection se profile à l'horizon.

**2. Il faudrait accélérer le passage à une croissance tirée par le secteur privé plutôt que par le secteur public pour appuyer la stabilité macroéconomique et la croissance durable.** La croissance actuellement élevée du PIB repose essentiellement sur les investissements publics et, comme l'ont démontré les précédents épisodes de croissance au Sénégal, elle ne saurait perdurer à moins que l'échiquier économique ne soit ouvert au secteur privé. Les progrès en matière de réduction des coûts de l'énergie et d'accroissement de sa fiabilité sont encourageants mais le secteur des affaires au sens large doit réduire les obstacles à l'investissement privé et devenir plus prévisible en mettant en place un système transparent fondé sur des règles, notamment pour le paiement des impôts. La création d'une zone économique spéciale (ZES) régie par des normes de gouvernance économique strictes et le recouvrement d'un faible impôt unique appliqué à toutes les sociétés pourraient permettre au Sénégal de réaliser son énorme potentiel de destination pour l'investissement privé. Des investissements publics de haute qualité jouent également un rôle important dans ce processus de transformation en améliorant les infrastructures. Toutes les étapes du cycle de projet ont certes été améliorées, mais l'augmentation rapide de la dette et du service de la dette signale qu'une attention devrait être accordée au coût du financement.

**3. Les discussions avec les autorités se concentrent sur le « comment » de la mise en œuvre des politiques en traitant aussi bien de l'assistance technique que des programmes.** Le Sénégal a amplement bénéficié d'assistance technique, notamment par le truchement d'initiatives novatrices telles que l'apprentissage mutuel sur les partenariats public-privé (PPP) et l'opération Hackathon organisée par le Département des finances publiques du FMI sur l'administration des

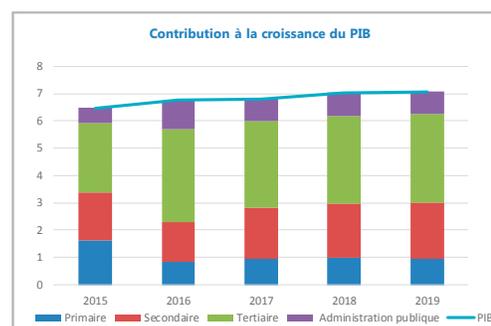
<sup>1</sup> Le terme « exclus » est employé plusieurs fois dans le présent rapport. Il renvoie à ceux qui ne connaissent pas des personnes influentes ou ne bénéficient pas d'un accès privilégié aux cercles de pouvoir.

recettes. Ces discussions ont permis d'adopter une approche locale pour formuler un programme pratique en mettant l'accent sur des stratégies de réussite face aux défis de l'économie politique. L'ISPE demeure sur la bonne voie et envoie des signaux notables de progrès aux partenaires au développement et aux marchés. Les autorités sollicitent la prolongation de l'ISPE pour un an, soit jusqu'en juin 2019, ce qui leur donnera plus de temps pour mettre en œuvre les réformes visant à éliminer la nécessité de recours aux opérations du Trésor pour des financements supplémentaires et à remplir les critères de convergence de l'UEMOA.

## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

### 4. La croissance demeure forte et l'inflation sous contrôle. Le taux de croissance du PIB a

atteint 6,7 pour cent en 2016, grâce à une importante contribution des industries extractives et des services, dont les transports et les télécommunications, le tourisme et les services financiers. La contribution de l'agriculture est restée positive, même si une pluviométrie irrégulière a entraîné une décélération par rapport aux niveaux de croissance des années précédentes. Dans les années à venir, la croissance devrait s'accélérer et se rapprocher de l'objectif de 7 à 8 pour cent du PSE, les investissements



publics continuant de jouer un rôle majeur dans le secteur de la construction. L'industrie extractive bénéficie de la mise sur le marché de nouveaux produits tels que le zircon. La production pétrolière et gazière prévue dans cinq ans environ pourrait également contribuer à l'économie à moyen terme.

### 5. Le déficit budgétaire continue de se résorber, mais les emprunts considérables du secteur public ont poussé les indicateurs de la dette et du service de la dette vers leur seuil. En

2016, le déficit budgétaire a été ramené à 4,2 pour cent du PIB comme prévu. Le gonflement des recettes, résultant notamment d'un recouvrement d'impôts en hausse et de la délivrance de licences 4G, a créé une marge de manœuvre budgétaire propice à l'augmentation des dépenses d'investissement financées par les ressources internes<sup>2</sup>. À l'avenir, un relèvement supplémentaire du ratio recettes/PIB grâce aux réformes administratives et à la révision des exonérations fiscales en vigueur, conjugué à la maîtrise de la consommation publique (en particulier de la masse salariale), stimulera les investissements publics et les dépenses sociales. La réduction du déficit budgétaire a toutefois été contrebalancée en 2016 par une révision à la hausse des emprunts du Trésor pour répondre aux besoins de financement hors bilan des opérations postales, de la caisse de retraite de la fonction publique, des crédits reportés des budgets précédents et d'autres transactions (encadré 1). Cela a porté les besoins de financement net de l'administration centrale à 6,7 pour cent du PIB, propulsant les indicateurs de vulnérabilité liés à la dette vers le haut. À la fin de 2016, le ratio dette/PIB était de plus de 60 pour cent et le ratio service de la dette/recettes était de 13,6 pour cent,

<sup>2</sup> Le surcroît ponctuel de recettes résultant de la délivrance de licences 4G aurait pu être économisé ou utilisé en partie pour réduire l'endettement du secteur public.

proche du seuil de viabilité de la dette. En mai 2017, les autorités ont émis une euro-obligation de 1,1 milliard de dollars qui augmentera le financement extérieur et réduira le financement intérieur, par rapport à 2016<sup>3</sup>. Elles prévoient d'utiliser une portion du produit de cette émission pour rembourser une partie de la dette extérieure non concessionnelle.

**6. Le solde courant du Sénégal s'est amélioré grâce à une croissance des exportations et des envois de fonds supérieure aux projections, ainsi qu'à la baisse des cours du pétrole.** Le déficit courant a diminué de 2,2 pour cent du PIB du fait de la progression des envois de fonds et d'une croissance de 13,3 pour cent du volume des exportations, tandis que la croissance du volume des importations a ralenti, à cause du recul des importations agricoles. L'augmentation du volume de la dette extérieure et du service de la dette et la chute des réserves au niveau régional ont exacerbé les facteurs de vulnérabilité extérieure, d'où l'importance d'entreprendre des réformes pour améliorer la compétitivité, diversifier l'économie et attirer davantage d'IDE. Le taux de change effectif réel reste plus ou moins conforme aux paramètres fondamentaux de l'économie.

**7. Les perspectives demeurent globalement positives et les risques auxquels est exposée l'économie sénégalaise restent modérés.** Selon les projections, la croissance économique sera légèrement supérieure à 7 pour cent à moyen terme, à condition qu'un espace soit créé pour les PME et les IDE et que des réformes soutenues soient engagées pour améliorer la compétitivité et le climat d'investissement. Les principaux risques qui pèsent sur l'économie sont internes. Pour maintenir son élan de la croissance, le Sénégal doit en urgence mener des réformes en vue d'aménager un espace économique pour les exclus et améliorer la compétitivité, le climat des affaires et l'efficacité des investissements publics. De surcroît, le manque de progrès dans les réformes visant à remédier aux lacunes des opérations du Trésor et le renchérissement des coûts d'emprunt pourrait également avoir des effets néfastes sur la dynamique de la dette. Les risques sécuritaires dans la région pourraient avoir un impact négatif sur l'investissement et, partant, sur la croissance des exportations.

## ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

**8. Les entretiens ont porté sur les politiques permettant de pérenniser une forte croissance et d'atteindre les objectifs de développement sans compromettre la stabilité.** Par conséquent, les entretiens se sont concentrés sur les politiques et les réformes visant à i) poursuivre le rééquilibrage budgétaire tout en créant une marge de manœuvre pour répondre aux besoins de développement ; ii) combler les lacunes de la gestion des finances publiques (GFP), notamment dans les opérations du Trésor pour assurer la viabilité de la dette ; et iii) améliorer le climat des affaires afin de doper l'investissement privé intérieur et étranger.

<sup>3</sup> Moody's a récemment révisé la note du Sénégal à la hausse, de B1 à Ba3, avec perspective stable. Les principales raisons évoquées pour expliquer cette révision sont l'amélioration de la croissance, les progrès en matière de rééquilibrage budgétaire et des indicateurs d'endettement qui sont en harmonie avec ceux des emprunteurs souverains ayant une note analogue.

## A. Politique budgétaire : Rééquilibrage et viabilité des réformes

**9. Lors des entretiens, il a été question des réformes nécessaires pour financer durablement l'ambitieux programme d'investissements publics du PSE.** À court terme, le gouvernement est engagé à maîtriser la consommation publique et souhaite avoir recours à la réserve de précaution pour renforcer son programme de réformes. À moyen terme, les réformes se concentreront sur l'accroissement des recettes (par l'élargissement de l'assiette fiscale et la révision des exonérations) et l'assainissement des opérations du Trésor pour veiller à ce que la poursuite des objectifs de développement ne compromette pas la viabilité budgétaire à long terme. Il s'agit notamment de : i) mobiliser davantage de recettes ; ii) améliorer l'efficacité des investissements publics aux différentes étapes du cycle du projet ; iii) soulager les pressions financières de La Poste et de la caisse de retraite ; et iv) consolider la GFP et les procédures et cadres de gestion de la trésorerie.

### Politique budgétaire à court terme

**10. L'assainissement des finances publiques reste en bonne voie pour atteindre l'objectif de l'UEMOA.** Le déficit budgétaire ne cesse de se résorber. Après avoir atteint un maximum de 5,5 pour cent du PIB en 2013, il est redescendu à 4,2 pour cent du PIB en 2016. C'est le résultat d'une augmentation des recettes de 1,4 pour cent du PIB en 2016 et d'une réduction de la consommation publique de 1 pour cent du PIB, ce qui a créé l'espace budgétaire nécessaire pour l'intensification des investissements aussi bien dans le capital humain (éducation, santé et filets de sécurité sociale) que dans des infrastructures publiques essentielles (par exemple, chemins de fer, routes et énergie). Les bons résultats de l'administration fiscale conjugués aux efforts d'amélioration du recouvrement des droits de douane, en particulier au courant du deuxième semestre de 2016, ont permis d'atteindre les objectifs budgétaires de la fin de l'exercice<sup>4</sup>. Pour pérenniser les avantages obtenus récemment grâce au rééquilibrage budgétaire et honorer en 2018 l'engagement d'un déficit budgétaire de 3 pour cent du PIB pris au sein de l'UEMOA, les autorités poursuivront leurs efforts en vue d'accroître le recouvrement des recettes et de rationaliser la consommation publique, notamment en maîtrisant la masse salariale.

**11. Les efforts de rationalisation des dépenses se sont concentrés sur la maîtrise de la masse salariale et des subventions.** Il faudrait continuer de maîtriser la masse salariale et de mieux cibler les subventions. Les autorités se sont engagées à imposer des contraintes budgétaires aux

<sup>4</sup> Les recettes fiscales ont augmenté de 17 pour cent (en glissement annuel) à la faveur de gains solides dans les principales catégories, notamment les impôts directs et les impôts sur les biens et services. Par contre, la dotation du Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP) a été inférieure à la cible budgétaire d'un montant équivalent à 0,2 pour cent du PIB à cause de l'appréciation des cours internationaux. Les recettes douanières ont été légèrement inférieures à la cible, avec une bonne tenue des recettes hors pétrole (équitablement réparties entre les droits de douane et la TVA) mais une piètre performance des recettes douanières pétrolières (de 0,2 pour cent inférieures à la cible du PIB). La première catégorie de recettes douanières a été dopée par la croissance du volume d'importation de certains produits (dont le sucre et les légumes), tandis que la deuxième a été affectée par un rétrécissement de la base taxable sur les produits pétroliers (base inférieure de 17 pour cent pour les droits de douane et de 25 pour cent pour la TVA). Les recettes non fiscales ont progressé à la faveur de la croissance des recettes liées au secteur minier et de la location des édifices publics.

embauches autre que celles de personnel sur le terrain dans les secteurs de la sécurité et de la défense, et à faire en sorte que tous les agents actuellement contractuels dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle (40 000 au total) soient progressivement intégrés à la solde de la fonction publique. En outre, elles sont déterminées à améliorer la gestion des subventions selon les recommandations du rapport du groupe de travail qui a été présenté en septembre 2016.

## **Politique budgétaire à moyen terme**

### ***Réformes des recettes et des dépenses***

**12. Il est nécessaire de réformer aussi bien l'administration que la politique des recettes pour élargir l'enveloppe des ressources (MPEF 9–13).** Une appréciation du ratio recettes/PIB réduirait les besoins de financement du secteur. Pour ce qui est de l'administration fiscale, les autorités prévoient de mettre en œuvre : i) le plan de restructuration de la DGID ; ii) la réglementation relative aux déclarations et aux paiements électroniques ; et iii) les recommandations du récent Hackathon du Département des finances publiques du FMI, dont le lancement du module MTAX qui permet de payer les impôts par téléphone mobile. Une meilleure utilisation des technologies de l'information dans les procédures douanières devrait améliorer leur efficacité et leur transparence, ainsi que la coordination avec la DGID. S'agissant de la politique en matière de recettes, les autorités prévoient de limiter les exonérations fiscales et d'adopter un système réduisant les pouvoirs discrétionnaires. Les subventions seront orientées vers les activités à haut rendement économique et social telles que l'amélioration de la productivité du secteur agricole par la fourniture de semences de haute qualité, la modernisation de l'irrigation et le renforcement de la mécanisation, l'aide aux entreprises publiques devant être revue à la baisse. À moyen terme, il est prévu de réformer le régime fiscal du secteur minier et du secteur des télécommunications.

**13. Il faudrait accélérer les transformations visant à renforcer le cycle des investissements publics en les hiérarchisant et en assurant une couverture adéquate.** Les autorités ont accompli des progrès louables dans l'amélioration de l'évaluation, de la mise en œuvre et du suivi des projets d'investissements publics. Mise en place en 2016, la réserve de précaution a été bonifiée dans le budget de 2017, avec une augmentation de la taille de l'enveloppe et du nombre de ministères admissibles. La banque de projets d'investissement récemment créée entrera en service et se dotera d'un comité chargé de s'assurer que la priorité soit accordée à la mise en œuvre de projets d'investissement public de haute valeur.

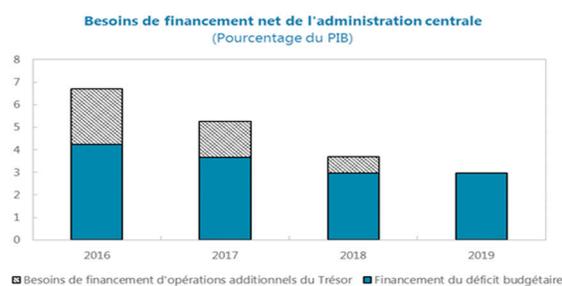
### ***Réformes destinées à améliorer les opérations du Trésor***

**14. Les autorités se sont engagées à améliorer les opérations du Trésor et à diminuer les emprunts du secteur public (MPEF 122–24).** Les difficultés rencontrées dans la gestion de la trésorerie tiennent aux besoins de financement de : i) sources provisoires liées au calendrier de perception des recettes ; et ii) sources permanentes liées au financement du secteur public au sens large. Certes, les deux sources créent des besoins de financement supplémentaires à ceux qu'indique le déficit budgétaire, mais ce sont les sources permanentes qui risquent de

compromettre la viabilité de la dette à long terme, si rien n'est fait. Les réformes évoquées lors des échanges avec la mission amenuiseraient les besoins de financement supplémentaires créés par les opérations du Trésor dès 2017 (nouveau critère d'évaluation quantitative) et les supprimeraient d'ici l'année 2019.

**15. Il est nécessaire de réformer le Groupe La Poste et la caisse de retraite de la fonction publique (MPEF 123).**

La Poste et la caisse de retraite de la fonction publique accusent des déficits depuis des années, ce qui les oblige à recourir à des découverts du Trésor et réduit la liquidité de celui-ci, l'empêchant d'honorer d'autres engagements budgétaires (Encadré 1). Le Groupe La Poste exécute des opérations postales standard et fournit des services financiers par l'entremise d'un établissement de dépôt appelé Poste Finance<sup>5</sup>. La résorption du déficit structurel de La Poste passe par des changements pour réduire les coûts d'exploitation et concevoir de nouveaux services qui pourraient exiger une séparation de Poste Finance. Les autorités ont demandé conseil à la Banque mondiale afin de trouver des solutions. Le gouvernement est déterminé à améliorer la viabilité du régime de retraite de la fonction publique et a inscrit des modifications potentielles, dont celle des paramètres, dans la loi de finances de 2017. Celles-ci ont été confirmées à la suite de consultations avec les parties intéressées lors d'une conférence tenue en avril 2017. Ces réformes devraient démarrer en 2018, ce qui contribuera à une réduction des besoins de financement du Trésor.



**16. Des réformes de la gestion des finances publiques sont également nécessaires pour faciliter la gestion de la trésorerie (MPEF 122,24).** L'exécution du budget se fait en grande partie à travers un système de comptes d'organismes publics, appelés « comptes de dépôt » (Encadré 1). Au fil des ans, ce système a favorisé l'accumulation de crédits non dépensés de budgets précédents d'une valeur totale estimée à 4 pour cent du PIB à la fin de l'exercice 2016. Le règlement de ces engagements de budgets précédents a contribué à accroître les besoins de financement. Pour s'attaquer à la question du volume et des nouvelles entrées potentielles dans les comptes de dépôt, les autorités prévoient les mesures suivantes : i) réaliser un audit externe pour déterminer quelles obligations sont valables et s'en acquitter selon un plan assorti d'un calendrier ; et ii) appliquer les mêmes règles au budget des comptes de dépôt. Cette dernière mesure revient à limiter le report des engagements budgétaires aux dépenses d'investissement ne dépassant pas un plafond bien défini et pour un horizon temporel de trois ans au maximum. En 2017, un allègement du règlement des obligations passées par rapport à 2016 contribuera à réduire les besoins de financement du Trésor.

<sup>5</sup> Le Trésor fournit de la liquidité à Poste Finance pour ses opérations financières, pratiquement comme le ferait une banque centrale à l'égard d'une banque.

## Encadré 1. Opérations du Trésor

Les effets du rééquilibrage budgétaire soutenu de ces dernières années sur la dynamique de la dette tardent à se matérialiser. En effet, la croissance récente de la dette du Sénégal a été plus rapide que ne l'aurait laissé supposer son déficit budgétaire. Ce constat a débouché sur une analyse plus approfondie menée en collaboration avec le Trésor sénégalais, en vue de recenser et de quantifier les sources de besoins de financement supplémentaires et de déterminer le traitement statistique approprié pour les opérations du Trésor dans les comptes publics.

Les sources de besoins de financement supplémentaires révèlent des lacunes dans les opérations du Trésor et la gestion de trésorerie. Les principales difficultés découlent de la nécessité pour le Trésor de financer : i) le Groupe La Poste (la Poste et Poste Finance) ; ii) la caisse de retraite de la fonction publique (Fonds national de retraites) ; et iii) les dépenses des ministères et d'autres entités, au moyen des crédits non utilisés de précédents budgets, enregistrés comme passifs internes de l'État dans les comptes de dépôt<sup>1</sup>. D'après les conclusions préliminaires de l'analyse, corroborées par le récent audit interne de l'État, ces trois principales transactions ont en effet besoin d'un financement supplémentaire, au-delà du déficit budgétaire. Lesdites transactions sont à juste titre présentées dans les rapports d'opérations budgétaires comme des postes de financement et non pas comme des dépenses, car elles représentent une variation de la dette interne aux administrations publiques. Le financement d'une réduction des comptes de dépôt serait enregistré comme la révision à la baisse d'une obligation passée envers un ministère ou un organisme public. Le financement du Groupe La Poste par le Trésor augmenterait son passif envers celui-ci et nécessiterait le règlement de ses obligations à une date ultérieure aux réformes, tandis que les contributions au Fonds national de retraites alourdissent le passif de la caisse de retraite.

Les besoins de financement estimatifs des opérations susmentionnées<sup>2</sup> se présentent comme suit.

**Groupe La Poste :** le financement du Groupe La Poste par le Trésor a été de 0,2 pour cent du PIB par an en moyenne entre 2008 et 2016, avec un bond spectaculaire à 0,4 pour cent du PIB en 2016. Au total, le financement du Groupe La Poste par le Trésor s'élevait à 1,6 pour cent du PIB à la fin de 2016.

**Fonds national de retraite :** Le Fonds national de retraite est un compte spécial du Trésor. Ce compte affichait un excédent annuel de 0,4 pour cent du PIB à la fin de 2012, lorsque les cotisations au régime de pensions des fonctionnaires et des membres du gouvernement étaient plus élevées que les paiements aux retraités. Cet excédent a commencé à se transformer en déficit en 2014, année où les cotisations ont été inférieures aux versements, atteignant -0,2 pour cent du PIB à la fin de 2016.

**Comptes de dépôt :** Le facteur qui a le plus contribué aux besoins de financement du trésor « au-dessous de la ligne » en 2016 était le financement de crédits non utilisés des budgets précédents, à hauteur de 1 pour cent du PIB. Le volume de crédits non dépensés des comptes de dépôt est estimé à 4,7 pour cent du PIB en moyenne pour les exercices 2015–16.

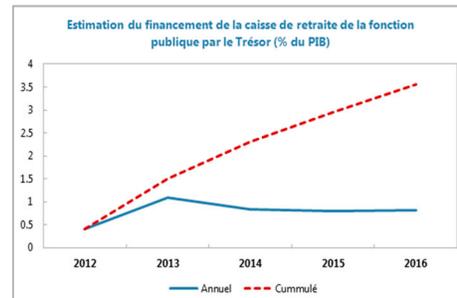
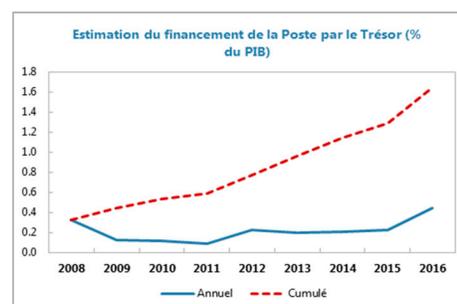
En vue de remédier aux problèmes structurels et d'éliminer les besoins de financement supplémentaires avant 2019, les autorités ont pris les décisions suivantes.

1. Séparer La Poste de Poste Finance et restructurer cette dernière afin qu'elle cesse de grever les ressources du trésor, et étudier les moyens de rendre les opérations du Groupe La Poste plus efficaces. Les autorités vont solliciter l'aide de la Banque mondiale.
2. Appliquer des mesures structurelles en 2018, dont la majoration du pourcentage du salaire cotisé de 35 pour cent à 38 pour cent, afin d'assurer la viabilité actuarielle de la caisse de retraite à moyen terme.
3. S'attaquer à la question du volume et des nouvelles entrées potentielles dans les comptes de dépôt en prenant les mesures suivantes : i) réaliser un audit externe pour déterminer quelles obligations sont valables et s'en acquitter selon un plan assorti d'un calendrier ; et ii) séparer les flux de crédits de dépenses courantes des flux de crédit de dépenses d'investissement dans les comptes de dépôt et limiter le report des engagements budgétaires pour les dépenses d'investissement à trois ans avec un montant plafonné et défini conformément aux règles budgétaires. Un allègement du règlement des obligations passées en 2017 par rapport à 2016 contribuera à réduire les besoins de financement pour les opérations du Trésor.

Ces mesures permettront de réduire les emprunts en sus du déficit, de 2,5 pour cent du PIB en 2016 à 1,6 pour cent du PIB en 2017, puis à 0,7 pour cent du PIB en 2018 et à zéro en 2019.

<sup>1</sup>Cela comprend les recettes non liquides (recettes d'ordre) émanant des entités qui paient leurs impôts au moyen de retraits de leurs comptes de dépôt.

<sup>2</sup>Ces chiffres ressortent du récent audit interne de l'État et des estimations du Trésor.



## B. Améliorer la compétitivité et préserver la stabilité extérieure

**17. Le déficit courant s'est résorbé de moitié au cours des cinq dernières années et devrait rester relativement stable à moyen terme.** Le déficit des transactions courantes du Sénégal est passé de 10,8 pour cent du PIB en 2012 à 5,3 pour cent en 2016. Cette embellie s'explique surtout par la bonne tenue des exportations, une augmentation des transferts courants et la baisse des cours du pétrole. La récente croissance à deux chiffres des exportations a été tirée par les produits chimiques (par exemple, les phosphates), les denrées alimentaires (notamment l'arachide) et les métaux, qui ont bénéficié d'une hausse de la production de nouveaux articles tels que le zircon. La croissance du volume des importations a été plus lente, en partie à cause du ralentissement des importations de produits alimentaires du fait de l'expansion de l'agriculture, notamment de la riziculture. À moyen terme, l'on table sur une croissance aussi bien des exportations que des importations à un taux de 8 pour cent par an, l'amélioration continue de la balance commerciale devant être en partie induite par la dynamique positive prévue pour les termes de l'échange.

**18. Bien que les entrées d'IDE aient légèrement progressé, elles restent inférieures à celles des pays comparables.** Les entrées d'IDE ont connu une tendance légèrement haussière ces dernières années, atteignant 3,1 pour cent du PIB en 2016, à la faveur de nouveaux investissements dans l'industrie minière. Cependant, le niveau d'investissements étrangers nets au Sénégal, projeté à 2,5 pour cent du PIB en 2017, demeure inférieur à celui des pays analogues<sup>6</sup>. L'horizon des IDE serait davantage éclairci par l'accélération des réformes visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires, ainsi que par la création d'une ZES transparente et fondée sur des règles.

**19. Le Sénégal reste confronté à un faible risque de surendettement mais sa vulnérabilité en matière d'endettement s'étant accrue, il doit redoubler de vigilance sur la gestion de la dette.** Le ratio dette publique/PIB s'est détérioré, passant de 53,1 pour cent en 2014 à 60,6 pour cent en 2016, soit 1,3 point de pourcentage de plus que prévu, en grande partie à cause du surcroît de besoin de financement des opérations du Trésor. Pour cette même raison, le ratio dette/PIB devrait davantage s'apprécier en 2017, avant d'amorcer une tendance à la baisse en 2018. Toutefois, ces perspectives reluisantes, tout comme la diminution de la dette qui devrait s'en suivre à moyen terme, sont tributaires de réformes axées sur : i) une maîtrise des besoins de financement supplémentaires ; ii) un gonflement des recettes ; et iii) une pérennisation de la croissance du PIB par l'aménagement d'un espace économique pour les exclus (PME et IDE). Le ratio service de la dette/recettes dépasse le seuil de viabilité de la dette, et devrait connaître des flambées au cours des 10 prochaines années du fait du remboursement des euro-obligations.<sup>7</sup> L'appréciation des taux d'intérêt des obligations de l'UEMOA dans la foulée du resserrement de la politique monétaire de la BCEAO accentue les difficultés liées à la gestion de la dette. Il est primordial que les autorités aient recours, autant que possible, à des ressources concessionnelles et au capital-investissement pour financer d'ambitieux projets d'infrastructures publiques. Dans ce contexte, les PPP pourraient jouer

<sup>6</sup> En 2016, un gros investissement de l'opérateur de téléphonie SONATEL a entraîné une chute des IDE nets.

<sup>7</sup> En mai 2017, les autorités ont émis une euro-obligation de 1,1 milliard de dollars à un taux d'intérêt de 6,25 pour cent et pour une échéance de 16 ans.

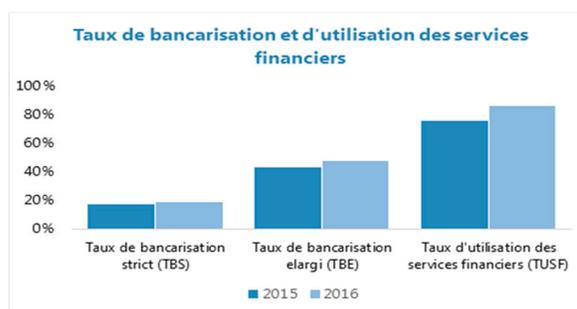
un rôle important, à condition que leur régime soit actualisé de façon à ce que les risques commerciaux ne soient pas refileés au Trésor.<sup>8</sup>

**20. Les politiques mises en œuvre au Sénégal contribuent à la stabilité régionale.** La substitution des importations de produits alimentaires en raison de l'accroissement de la production agricole, du dynamisme des exportations et de l'augmentation des transferts courants, l'intensification des entrées d'IDE et l'émission récente d'une obligation de 1,1 milliard d'eurodollars, ont contribué à améliorer la position extérieure du Sénégal. De surcroît, la volonté des autorités de satisfaire le critère de convergence de l'UEMOA en matière de déficit budgétaire (3 pour cent du PIB) en 2018, soit une année à l'avance, fait aussi du Sénégal l'un des pays contribuant à la stabilité régionale.

## C. Promouvoir l'investissement privé

**21. Le secteur financier demeure stable.** Au cours des deux dernières années, le taux de prêts improductifs par rapport à l'ensemble des prêts a chuté de 2,5 pour cent et se situe à 17,3 pour cent. En 2018, l'UEMOA adoptera une nouvelle définition des prêts improductifs. Les prêts redevenus productifs seront retirés de la liste de prêts improductifs.<sup>9</sup> Le ratio des actifs liquides par rapport à l'actif total et aux dépôts a augmenté, preuve que le système bancaire présente un niveau de liquidité adéquat. Le crédit au secteur privé a progressé de 6,6 pour cent en 2016, mais il en a été de même du niveau de concentration des prêts accordés aux grandes entreprises, autre preuve de l'espace insuffisant réservé aux PME. En 2018, les indicateurs d'adéquation des fonds propres ont fléchi et deux banques se sont retrouvées en deçà du minimum requis. Une nouvelle banque est entrée en service au Sénégal, portant à 24 le nombre de banques du système financier.

**22. Les réformes du secteur financier doivent aller plus pour fournir du crédit de production aux PME.** Le crédit accordé au secteur privé se concentre dans de grandes entreprises, tandis que les PME qui souhaitent emprunter restent confrontées à des obstacles structurels. Le Bureau d'information sur le crédit ne dispose pas d'assez de données pour jouer convenablement son rôle en matière de création de crédit. Les services du FMI ont insisté sur les avantages qu'obtiendraient les autorités en exigeant des banques qu'elles présentent les antécédents de crédit



<sup>8</sup> Le Département des finances publiques du FMI a organisé une session d'apprentissage entre pairs sur les PPP à Dakar en 2017. Cela a permis à des experts provenant de quatre pays de partager l'expérience de leur pays en ce qui concerne la mise en place des structures juridiques et politiques de mise en œuvre des PPP et de s'entretenir avec les autorités sur la manière dont les enseignements qui en ont été tirés pourraient être utiles dans le contexte du Sénégal.

<sup>9</sup> Ce changement s'explique par le passage à Bâle III et devrait davantage réduire le taux de prêts improductifs du Sénégal.

de potentiels emprunteurs, par rapport au système actuel de déclaration volontaire. Les réformes judiciaires et foncières nécessaires pour faire en sorte que les garanties jouent facilement leur rôle dans le processus de création de crédit n'ont pas suffisamment progressé. En matière d'inclusion financière, les institutions de microcrédit ont enregistré une augmentation des dépôts (de 17 pour cent) et des crédits (de 13 pour cent) 2016.<sup>10</sup>

**23. Les progrès de la réforme du secteur de l'énergie sont encourageants (MPEF ¶131).** Les autorités poursuivent la mise en œuvre de leur stratégie de diversification des sources d'énergie, y compris les sources renouvelables, en vue d'abaisser le coût élevé de l'électricité pour les ménages et les entreprises. Deux nouvelles centrales solaires ont été mises en service en 2016 et quatre autres devraient l'être en 2017, pour une capacité totale supplémentaire de 120MW. La faiblesse des cours mondiaux du pétrole a été pour beaucoup dans la décision d'abaisser les tarifs d'électricité de 10 pour cent en moyenne au début de 2017. Des réductions supplémentaires dépendront des réformes visant à accroître l'efficacité de SENELEC, la société d'électricité, ainsi que de la poursuite des progrès en matière de diversification des sources d'énergie. L'annonce faite début mai 2017 de la découverte d'un nouveau gisement gazier offshore dans le nord du pays prouve le potentiel de croissance de la production pétrolière et gazière du pays, ce qui pourrait profondément modifier le paysage énergétique du Sénégal à moyen ou à long terme.

**24. L'amélioration du climat d'investissement et de la gouvernance, y compris dans la ZES, stimulerait l'investissement privé intérieur et étranger (MPEF ¶26–28).** Le PSE reconnaît la nécessité de créer un cadre propice à l'investissement privé au moyen d'investissements publics en infrastructures et de réformes. Si des progrès ont été enregistrés dans ce premier domaine, afin de pérenniser l'investissement privé et la croissance, le deuxième doit évoluer plus rapidement car le Sénégal occupe actuellement le 147<sup>e</sup> rang sur 190 pays dans l'indice *Doing Business* de la Banque mondiale. La deuxième phase du Programme de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC 2016–2018) constitue une bonne feuille de route. À court terme, les autorités ont pris l'engagement de se servir de la technologie pour faciliter la procédure de création d'entreprises et d'obtention de permis, et d'entreprendre des réformes foncières et judiciaires, dont la création d'un tribunal commercial. La réalisation de vastes réformes peut prendre du temps, mais le réaménagement des règles régissant les ZES offre l'occasion de créer rapidement un environnement susceptible d'attirer bon nombre d'investisseurs nationaux et étrangers à court terme.<sup>11</sup>

<sup>10</sup> Tous les indicateurs standards du taux d'inclusion financière ont progressé en 2016. Les efforts d'introduction de la monnaie électronique ont été particulièrement remarquables. Avec l'appui des partenaires au développement, les autorités prévoient de mettre en œuvre la stratégie d'inclusion financière de l'UEMOA, de permettre aux systèmes financiers décentralisés d'avoir accès à la liquidité de la BCEAO et de promouvoir les produits de microfinancement de la banque islamique.

<sup>11</sup> La solution consiste à abandonner les trêves fiscales de 50 ans et à adopter un régime réglementaire fondé sur des règles et transparent. Dans les ZES, étant donné que les intérêts particuliers sont limités, il devrait être possible d'appliquer un régime permettant aux entreprises de démarrer leurs activités sur la base de vérifications *a posteriori* plutôt que d'autorisations préalables.

## QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

**25. Les critères d'évaluation quantitatifs convenus pour 2017 restent les mêmes, tandis que des ententes ont été conclues avec les autorités sur de nouveaux repères structurels et un nouveau critère d'évaluation des emprunts de l'État.** Tous les critères d'évaluation fixés pour la fin décembre 2016 ont été respectés, tout comme quatre des sept objectifs indicatifs fixés pour la fin mars 2017. Quant aux trois objectifs indicatifs de la fin mars 2017 qui n'ont pas été atteints, les données et l'analyse préliminaire sur les prêts et les emprunts nets montrent que ces objectifs étaient loin d'être réalisés à cause de la concentration des dépenses d'investissement dans la phase initiale. Les autorités restent déterminées à atteindre leurs objectifs en matière de déficit budgétaire pour 2017. Sur les cinq repères structurels fixés pour la période allant de décembre 2016 à mars 2017, trois ont été satisfaits. Le projet de décret portant création du comité national de la dette reste à parachever et le passage à une comptabilité d'exercice est toujours attendu. Ce dernier objectif, qui fait partie des engagements souscrits par le Sénégal dans le cadre de l'UEMOA, ne figure pas en tête des priorités du gouvernement, compte tenu de l'urgence de maîtriser les opérations du Trésor. Un nouveau calendrier sera dressé l'année prochaine lors de la revue du respect des engagements pris par le Sénégal au sein de l'UEMOA. Comme prévu pour la fin mars 2017, le cadre budgétaire à moyen terme et l'audit interne des opérations du Trésor ont été réalisés. Six nouveaux repères structurels sont proposés pour la cinquième et la sixième revue de l'ISPE. Ils ont trait à :

i) l'approfondissement et l'achèvement de l'audit des opérations du Trésor et l'adoption d'un arrêté fixant les conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôt (cinquième revue), initialement prévus pour la fin mars 2017 ; ii) la mise en place effective de la nouvelle organisation de la DGID (cinquième revue) ; iii) l'adoption d'un texte réglementaire rendant possible, d'ici 2018, la télédéclaration et le télépaiement des impôts pour les moyennes entreprises (sixième revue) ; iv) la sélection du prestataire de services informatiques qui mettra en place l'infrastructure de base de la plateforme MTAX (sixième revue) ; v) l'institution du comité de sélection des investissements publics (sixième revue) ; et vi) la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction des dépenses fiscales (sixième revue). Pour que la dette publique soit alignée sur la trajectoire du rééquilibrage budgétaire, un nouveau critère d'évaluation sur l'endettement total brut de l'État est proposé. Ce critère est mesuré chaque année et plafonne l'ensemble des besoins de financement de l'État, qui englobent les emprunts nets contractés pour financer le déficit et les opérations du Trésor<sup>12</sup> (PAT 120–23).

**26. La mise en œuvre du document de développement économique des autorités est sur la bonne voie.** Dans le cadre de la quatrième revue de l'ISPE, les services du FMI ont réalisé une revue de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). La SRP du Sénégal émane du PSE, la stratégie définie par les autorités en vue de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. L'objectif de croissance fixé par le PSE est en passe d'être réalisé car les taux de croissance du PIB réel ont été supérieurs à 6 pour cent depuis 2015. Des progrès ont été réalisés en matière d'augmentation des recettes

<sup>12</sup> Les services du FMI discuteront de la capacité de déclaration avec les autorités afin de déterminer si des cibles semestrielles pourraient être adoptées à partir de l'année 2018.

fiscales et de rationalisation des dépenses courantes afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour le financement des infrastructures et des dépenses sociales. Cela a notamment favorisé la mise en place, puis l'expansion d'un programme de transferts monétaires conditionnels qui avait été conçu avec l'appui de la Banque mondiale. Le passage progressif de la consommation publique à l'investissement public dans les infrastructures et le capital humain a permis de réaliser des projets ayant un important volet social, comme les travaux d'électrification rurale, et d'appliquer les mêmes tarifs dans les zones rurales et les zones urbaines. L'on note également des progrès dans l'amélioration de la qualité des dépenses, y compris les investissements, ainsi que dans le renforcement des financements publics, de la transparence et de la gouvernance économique. Les autorités restent attachées à l'accélération des réformes structurelles pour rendre le climat des affaires plus attrayant, notamment en offrant la possibilité aux PME de sortir du secteur informel, ce qui permettra de créer des emplois pour les jeunes. Même s'il est trop tôt pour avoir une estimation précise de l'incidence de ce train de mesures sur la réduction de la pauvreté, l'on constate d'ores et déjà une libération de la croissance inclusive dans des secteurs comme l'agriculture. L'on s'attend donc à ce que la prochaine enquête auprès des ménages montre un net recul de la pauvreté.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**27. Pour pérenniser le dynamisme de la croissance à moyen terme, il est indispensable de poursuivre résolument les réformes structurelles.** Le canevas de croissance décrit dans le PSE requiert la mise en œuvre de projets d'infrastructures de haute qualité et de réformes en vue de faciliter l'investissement privé intérieur et étranger. Certes, il y a eu des avancées sur le plan des investissements publics, notamment dans le secteur de l'énergie, mais il faudrait accélérer les réformes visant à renforcer l'environnement des affaires et la gouvernance. Les réformes judiciaires et foncières, conjuguées à une plus grande disponibilité de données pour le Bureau d'information sur le crédit, pourraient contribuer à stimuler l'accès des PME au crédit. La création d'une zone économique spéciale (ZES) régie par des normes de gouvernance économique strictes et le recouvrement d'un faible impôt unique appliqué à toutes les sociétés pourraient permettre au Sénégal de réaliser son énorme potentiel de pôle d'investissements privés compétitifs à l'échelle mondiale.

**28. Le rééquilibrage budgétaire demeure sur la bonne voie, mais des efforts s'imposent pour rationaliser les opérations du Trésor afin de garantir la viabilité budgétaire à long terme.** Les autorités sont déterminées à poursuivre le rééquilibrage budgétaire dans le but d'atteindre en 2018 l'objectif d'un déficit budgétaire de 3 pour cent du PIB fixé par l'UEMOA. À cette fin, elles perçoivent davantage de recettes tout en maîtrisant les dépenses courantes, dont la masse salariale. La poursuite des efforts sur le plan de la mobilisation des recettes, au moyen de réformes de l'administration fiscale et d'une réduction des dépenses fiscales, créera une marge de manœuvre pour accroître les investissements publics qui sont fort nécessaires, tout en réalisant les objectifs de l'UEMOA. En outre, des mesures doivent être prises en vue de rationaliser les opérations du Trésor afin de maîtriser les besoins de financement supplémentaires et d'assurer la viabilité budgétaire. Dans ce contexte, des transformations immédiates sont nécessaires pour réduire les déficits budgétaires du Groupe La Poste et de la caisse de retraite de la fonction publique. Il en va de même

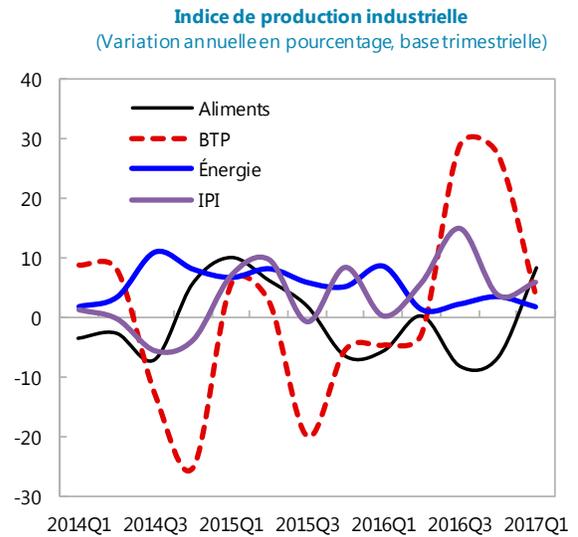
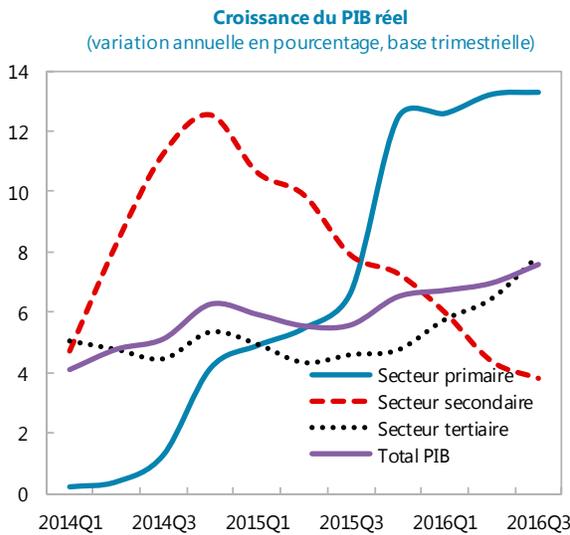
des réformes de la gestion des finances publiques pour limiter le report des crédits non utilisés de budgets précédents.

**29. Les perspectives sont globalement positives et les risques auxquels est exposée l'économie sénégalaise restent contrôlables.** L'on projette une montée de la croissance au-dessus de 7 pour cent à moyen terme, si les réformes nécessaires sont engagées. Les principaux risques qui pèsent sur l'économie sont internes. Si les changements axés sur l'augmentation de l'efficacité de l'investissement public et la promotion de l'investissement privé ne sont pas opérés de façon soutenue et ponctuelle, l'élan de la croissance sénégalaise pourrait s'estomper. De même, les réformes visant à remédier aux faiblesses des opérations du Trésor et le renchérissement du coût des emprunts risquent d'avoir des répercussions négatives sur la dynamique de la dette. Les risques sécuritaires dans la région pourraient avoir des effets délétères sur l'investissement et, partant, sur la croissance des exportations.

**30. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la quatrième revue de l'ISPE et l'approbation de la prolongation d'un an de l'ISPE.** Tous les critères d'évaluation et objectifs indicatifs fixés pour la fin décembre 2016 ont été respectés, tout comme quatre des sept objectifs indicatifs fixés pour la fin mars 2017.

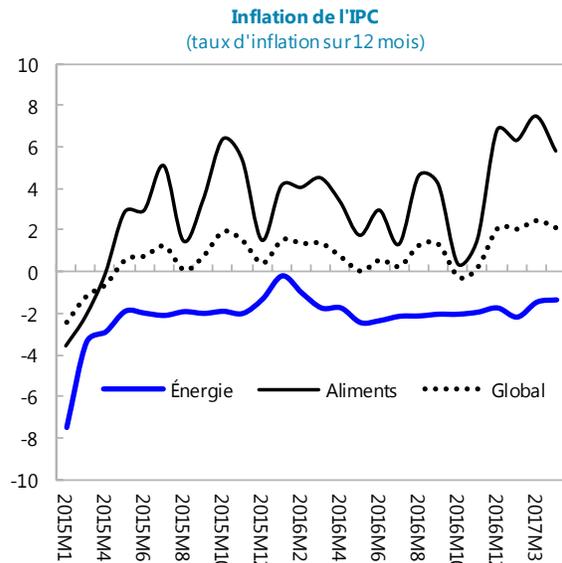
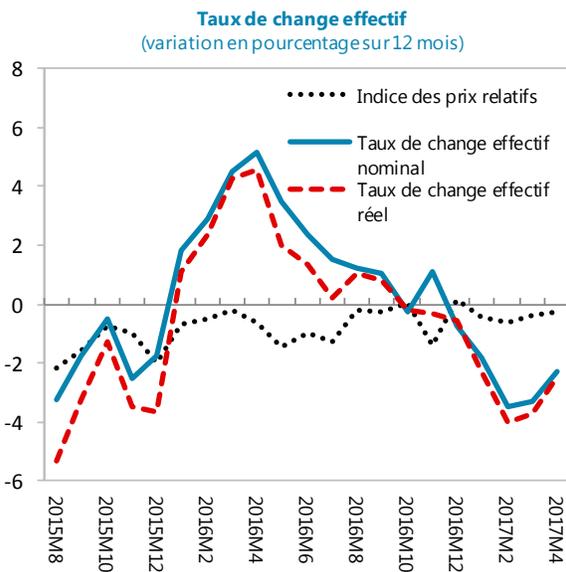
### Graphique 1. Indicateurs à haute fréquence

Les indicateurs montrent une contribution plus ou moins élargie à une croissance forte.



Les gains récents en compétitivité des prix n'ont été que partiellement inversés ces derniers mois

Après avoir été négative pendant plus d'un an, l'inflation est devenue positive l'année dernière, poussée par les prix des aliments

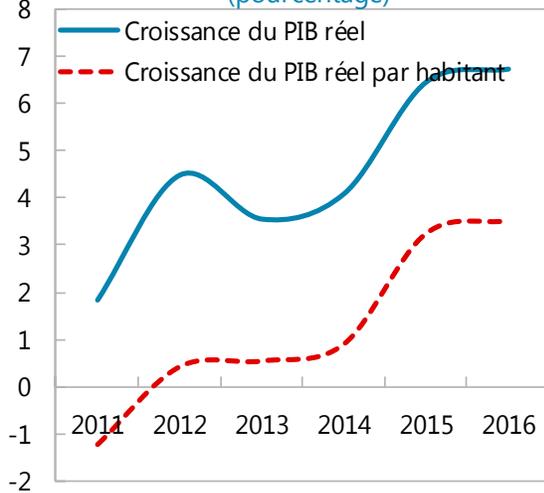


Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

### Graphique 2. Évolution récente

Une progression soutenue de la croissance du PIB par habitant...

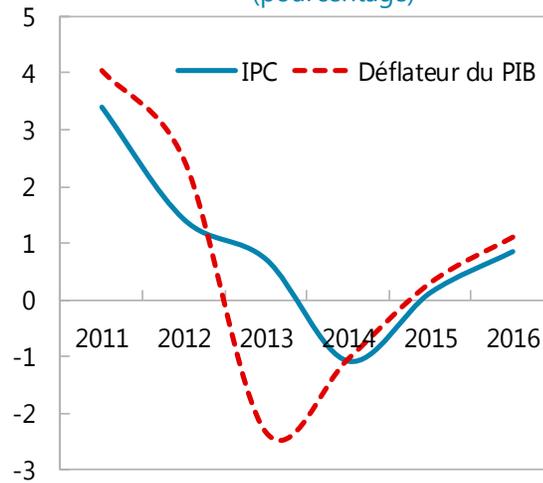
#### Croissance du PIB (pourcentage)



Les déficits budgétaire et courant continuent de se résorber ...

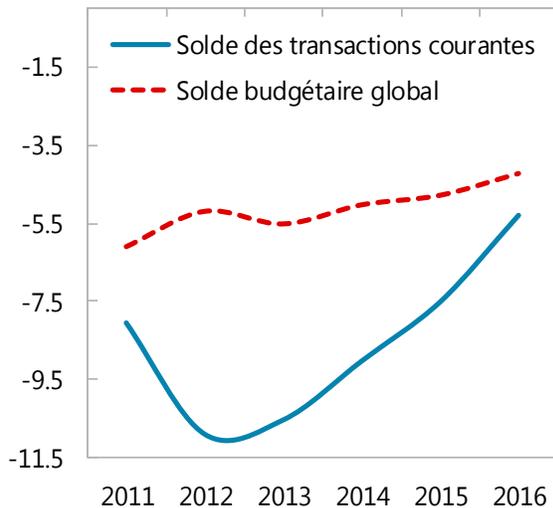
...tandis que l'inflation devient positive et se rapproche de la cible de la BCEAO

#### Inflation (pourcentage)

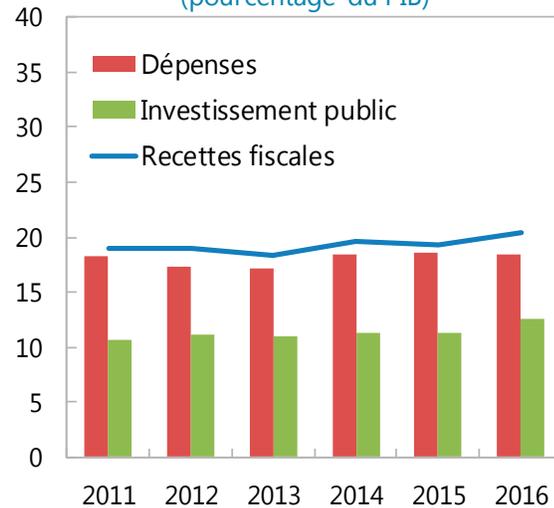


... avec une amélioration des dépenses et du recouvrement des recettes.

#### Double déficit (pourcentage du PIB)



#### Dépenses, investissements et recettes (pourcentage du PIB)

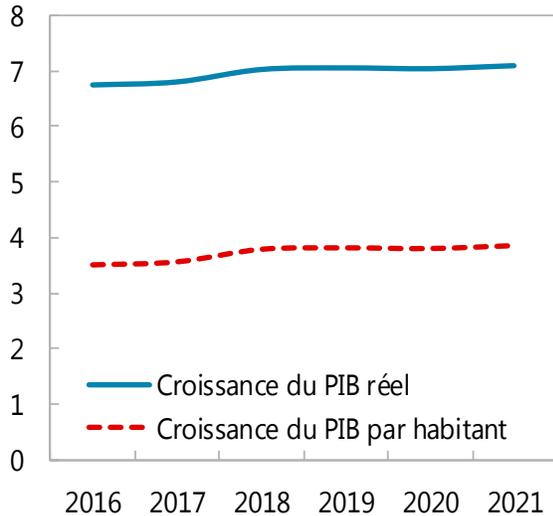


Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

### Graphique 3. Projections à moyen terme

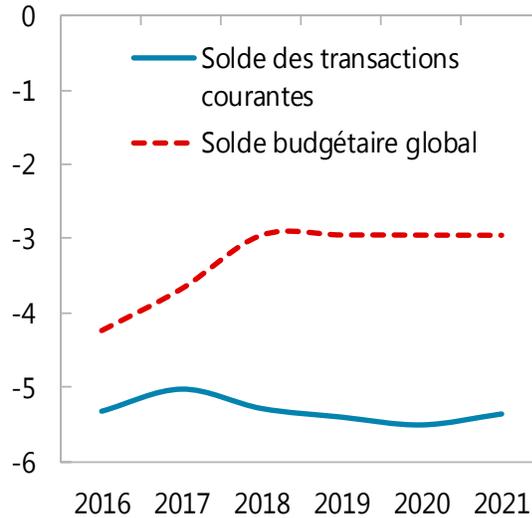
La croissance devrait rester solide, tandis que l'inflation devrait rester modérée.

#### Croissance du PIB (pourcentage)



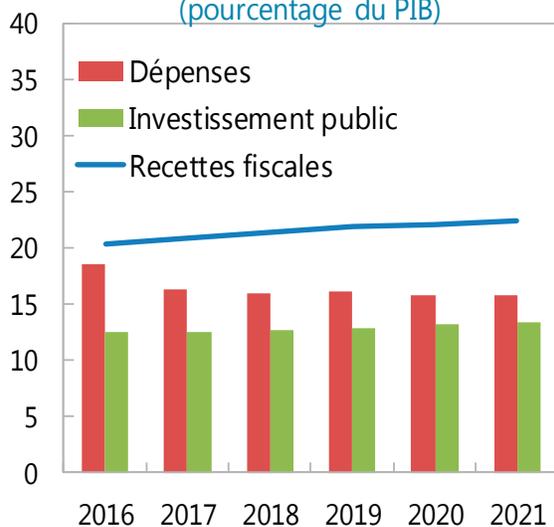
Le rééquilibrage budgétaire est nécessaire à la stabilité extérieure.

#### Double déficit (pourcentage du PIB)



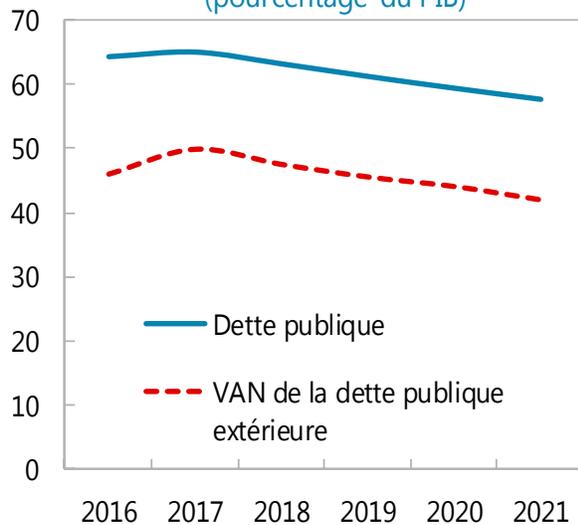
Le rééquilibrage budgétaire s'appuie sur des mesures liées aux dépenses et aux recettes...

#### Dépenses, investissements et recettes (pourcentage du PIB)



...qui maintiendraient le risque de surendettement du Sénégal à un niveau faible.

#### Dettes (pourcentage du PIB)



Sources: autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

**Graphique 4. Viabilité de la dette extérieure**

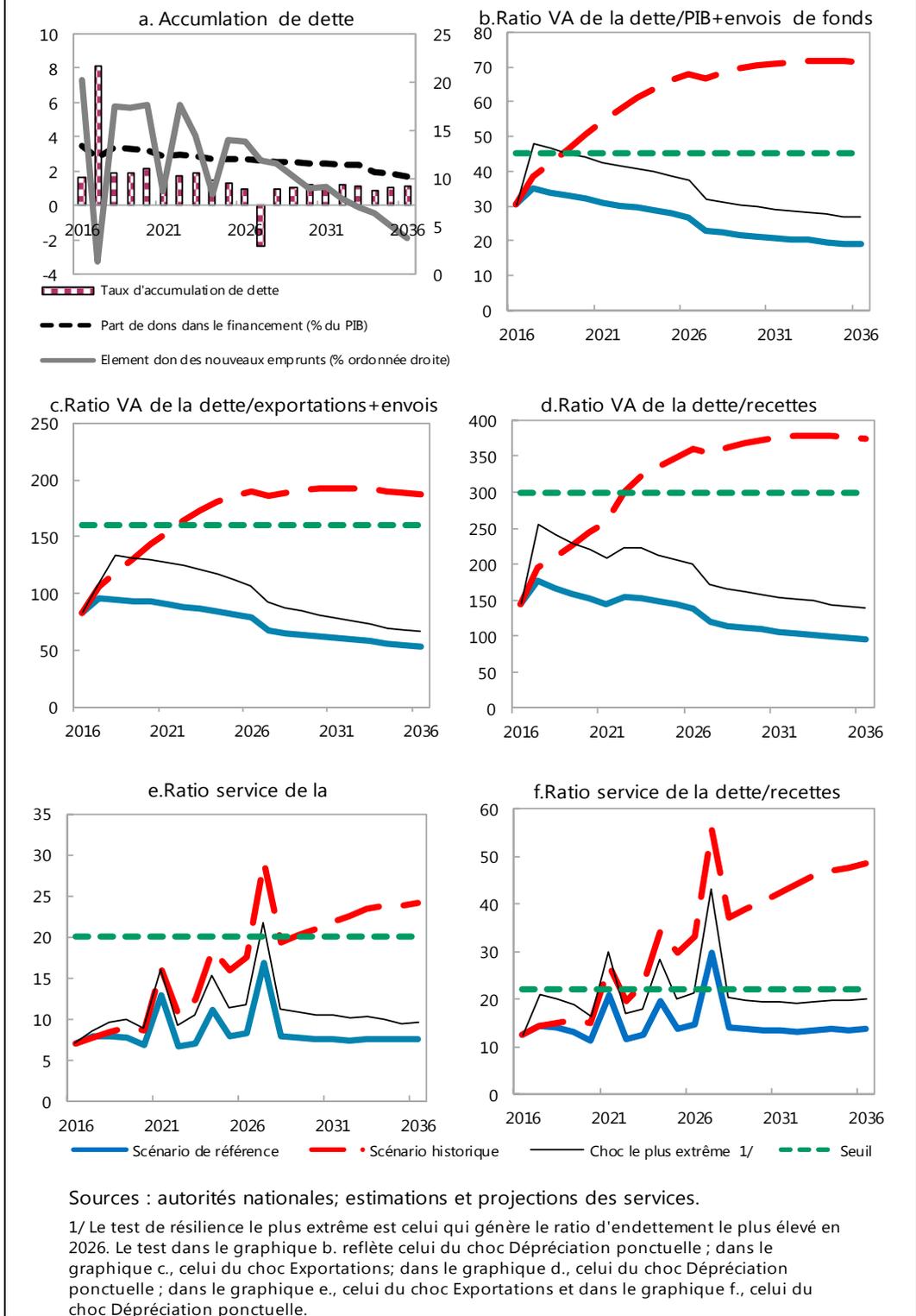


Tableau 1. Sénégal : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–21

	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	CR 17/1	Prel.	Projections				
	(variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	6.5	6.6	6.7	6.8	7.0	7.1	7.1	7.1
<i>Dont: PIB hors agriculture</i>	5.2	6.1	6.8	6.6	6.8	6.9	6.9	7.0
Déflateur du PIB	0.3	1.8	1.1	1.9	1.9	1.7	1.7	1.8
Prix à la consommation								
Moyenne annuelle	0.1	1.1	0.9	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2
Fin de période	0.4	1.5	2.1	2.0	2.2	2.2	2.2	2.2
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	13.3	2.8	-0.8	15.4	7.9	8.8	9.9	10.2
Importations, f.à.b. (francs CFA)	2.9	2.4	-4.3	12.1	8.2	8.0	8.2	8.2
Volume des exportations	15.5	7.8	13.3	4.8	6.2	7.2	8.2	8.4
Volume des importations	13.3	8.6	6.2	7.0	7.1	8.0	8.4	8.5
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	8.0	1.2	-2.8	5.1	0.6	1.6	1.8	1.9
Taux de change effectif nominal	-3.9	...	2.0	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel	-5.9	...	1.4	...	...	...	...	...
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de L'année)							
Monnaie au sens large	13.4	8.5	12.0	10.0	...	...	...	...
Avoirs intérieurs nets	9.0	10.7	11.1	6.1	...	...	...	...
Crédit intérieur	8.5	9.9	12.1	7.8	...	...	...	...
Crédit à l'État (net)	3.7	0.2	7.6	0.5	...	...	...	...
Crédit à l'économie (net)	4.8	10.3	4.6	7.3	...	...	...	...
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) <sup>1</sup>							
Opérations financières de l'État								
Recettes	25.1	26.4	26.8	25.1	25.7	26.0	26.0	26.3
Dons	2.9	2.7	2.8	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5
Dépenses totales et prêts nets	29.9	30.7	31.0	28.8	28.7	29.0	29.0	29.3
Solde budgétaire global								
Base ordres de paiement, dons exclus	-7.7	-7.0	-7.0	-6.3	-5.7	-5.6	-5.6	-5.4
Base ordres de paiement, dons inclus	-4.8	-4.2	-4.2	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde budgétaire primaire	-2.8	-2.4	-2.1	-1.5	-0.8	-0.8	-0.8	-0.9
Épargne et investissement								
Solde courant (transferts officiels inclus)	-7.5	-6.5	-5.3	-5.6	-5.9	-5.9	-6.1	-5.9
Solde courant (transferts officiels exclus)	-8.3	-7.3	-6.2	-6.4	-6.7	-6.7	-6.8	-6.6
Investissement intérieur brut	25.2	27.2	26.9	27.1	27.4	27.8	28.1	28.4
Public <sup>1</sup>	6.8	7.7	7.5	7.5	7.6	7.7	7.9	8.1
Non public	18.4	19.4	19.3	19.6	19.8	20.0	20.2	20.3
Épargne nationale brute	17.7	20.7	21.5	21.5	21.5	21.9	22.0	22.5
Publique	2.0	3.5	3.3	3.8	4.6	4.8	4.9	5.1
Non publique	15.7	17.2	18.3	17.6	16.9	17.1	17.1	17.4
Dettes publiques								
Dettes publiques totales	56.9	59.3	60.6	62.1	60.6	58.7	57.0	55.3
Dettes publiques intérieures <sup>2</sup>	15.8	19.3	14.6	12.1	12.8	13.0	12.7	13.1
Dettes publiques extérieures	41.1	39.9	46.0	50.0	47.7	45.7	44.3	42.1
Service de la dette publique extérieure								
En pourcentage des exportations	8.8	8.9	11.5	13.4	10.8	10.4	8.7	16.7
En pourcentage des recettes publiques	12.8	11.0	14.0	16.1	13.1	12.6	10.7	19.9
Pour mémoire								
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	8,082	8,763	8,722	9,494	10,353	11,273	12,277	13,385
Produit intérieur brut (milliards USD)	13.7	14.8	14.7	...	...	...	...	...
Taux de change nominal (FCFA/dollars, moyenne annuelle)	591	593	593	...	...	...	...	...

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Tient compte du reclassement de l'investissement public.<sup>2</sup> La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

**Tableau 2. Sénégal : Balance des paiements, 2015–21**  
(Milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	Prel.	Projections				
	(milliards FCFA, sauf indication contraire)						
Solde des transactions courantes	-607	-464	-536	-609	-665	-743	-785
Balance des biens	-1,281	-1,169	-1,255	-1,364	-1,457	-1,538	-1,616
Exportations, f.à.b.	1,669	1,656	1,911	2,062	2,244	2,466	2,717
Importations, f.à.b.	-2,950	-2,825	-3,167	-3,425	-3,701	-4,004	-4,333
Services et revenu (net)	-342	-390	-408	-438	-470	-503	-533
Crédits	875	892	902	942	984	1,027	1,071
Débits	-1,217	-1,281	-1,310	-1,380	-1,454	-1,529	-1,604
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-202	-223	-164	-189	-200	-209	-206
Transferts courants sans contrepartie (net)	1,016	1,095	1,127	1,193	1,262	1,297	1,363
Privés (net)	964	1,022	1,086	1,139	1,195	1,230	1,291
Publics (net)	52	72	41	54	67	67	72
<i>Dont: dons budgétaires</i>	31	38	35	47	60	61	66
Compte de capital et compte financier	762	501	707	600	749	654	757
Compte de capital	207	210	222	234	247	259	273
Transferts de capitaux privés	8	8	10	10	11	11	11
Dons projets	200	204	215	227	240	262	266
Annulation de la dette et autres transferts	-2	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Compte financier	556	291	485	366	502	395	483
Investissements directs	223	143	236	301	339	371	400
Investissements de portefeuille (net)	198	321	553	105	158	-10	83
<i>Dont : émission d'eurobonds</i>	0	0	684	0	0	0	0
Autres investissements	134	-173	-304	-40	5	34	1
Secteur public (net)	181	157	-78	209	225	273	198
<i>Dont: décaissements</i>	279	309	147	380	407	424	678
prêts programmes	68	74	43	90	98	106	106
prêts projets	211	220	104	230	239	248	257
autres	0	15	0	60	70	70	315
amortissement	-98	-152	-225	-171	-182	-151	-478
Secteur privé (net)	-42	-244	-226	-248	-220	-239	-198
Erreurs et omissions	-6	-86	0	0	0	0	0
Solde global	155	37	171	-9	83	-90	-29
Financement	-155	-37	-171	9	-83	90	29
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-99	-37	-171	9	-83	90	29
Utilisation nette des ressources du FMI	-19	-27	-27	-26	-18	-3	-1
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-19	-27	-27	-26	-18	-3	-1
Autres	-80	-10	-144	35	-65	93	29
Banques créatrices de monnaie	-56	0	0	0	0	0	0
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>							
Solde des transactions courantes							
Transferts officiels courants compris ( % PIB)	-7.5	-5.3	-5.6	-5.9	-5.9	-6.1	-5.9
Transferts officiels courants exclus ( % PIB)	-8.3	-6.2	-6.4	-6.7	-6.7	-6.8	-6.6
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards US	2.0	2.0	2.3	2.3	2.4	2.3	2.2
( % monnaie au sens large)	30.7	28.3	29.2	26.6	25.9	22.3	20.1
(mois importations)	3.9	4.2	4.3	4.0	3.9	3.4	3.1
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards \$)	12.4	...	...	...	...	...	...
( % monnaie au sens large)	45.0	...	...	...	...	...	...
(mois importations UEMOA BSNF)	4.6	3.7	3.5	3.9	4.0	4.0	4.0
Produit intérieur brut	8,082	8,722	9,494	10,353	11,273	12,277	13,385

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 3. Sénégal : Balance des paiements, 2015–21**  
(Pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	Prel.	Projections				
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Solde des transactions courantes	-7.5	-5.3	-5.6	-5.9	-5.9	-6.1	-5.9
Balance des biens	-15.9	-13.4	-13.2	-13.2	-12.9	-12.5	-12.1
Exportations, f.à.b.	20.7	19.0	20.1	19.9	19.9	20.1	20.3
Importations, f.à.b.	-36.5	-32.4	-33.4	-33.1	-32.8	-32.6	-32.4
Services et revenu (net)	-4.2	-4.5	-4.3	-4.2	-4.2	-4.1	-4.0
Crédits	10.8	10.2	9.5	9.1	8.7	8.4	8.0
Débits	-15.1	-14.7	-13.8	-13.3	-12.9	-12.5	-12.0
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-2.5	-2.6	-1.7	-1.8	-1.8	-1.7	-1.5
Transferts courants sans contrepartie (net)	12.6	12.5	11.9	11.5	11.2	10.6	10.2
Privés (net)	11.9	11.7	11.4	11.0	10.6	10.0	9.6
Publics (net)	0.6	0.8	0.4	0.5	0.6	0.5	0.5
<i>Dont: dons budgétaires</i>	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Compte de capital et compte financier	9.4	5.7	7.4	5.8	6.6	5.3	5.7
Compte de capital	2.6	2.4	2.3	2.3	2.2	2.1	2.0
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons projets	2.5	2.3	2.3	2.2	2.1	2.1	2.0
Annulation de la dette et autres transferts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	6.9	3.3	5.1	3.5	4.5	3.2	3.6
Investissements directs	2.8	1.6	2.5	2.9	3.0	3.0	3.0
Investissements de portefeuille (net)	2.5	3.7	5.8	1.0	1.4	-0.1	0.6
<i>Dont : émission d'eurobonds</i>	0.0	0.0	7.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	1.7	-2.0	-3.2	-0.4	0.0	0.3	0.0
Secteur public (net)	2.2	1.8	-0.8	2.0	2.0	2.2	1.5
<i>Dont: décaissements</i>	3.5	3.5	1.5	3.7	3.6	3.5	5.1
prêts programmes	0.8	0.8	0.5	0.9	0.9	0.9	0.8
prêts projets	2.6	2.5	1.1	2.2	2.1	2.0	1.9
autres	0.0	0.2	0.0	0.6	0.6	0.6	2.4
amortissement	-1.2	-1.7	-2.4	-1.7	-1.6	-1.2	-3.6
Secteur privé (net)	-0.5	-2.8	-2.4	-2.4	-2.0	-1.9	-1.5
Erreurs et omissions	-0.1	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	1.9	0.4	1.8	-0.1	0.7	-0.7	-0.2
Financement	-1.9	-0.4	-1.8	0.1	-0.7	0.7	0.2
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-1.2	-0.4	-1.8	0.1	-0.7	0.7	0.2
Utilisation nette des ressources du FMI	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	0.0	0.0
Achats/décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachats/remboursements	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	0.0	0.0
Autres	-1.0	-0.1	-1.5	0.3	-0.6	0.8	0.2
Banques créatrices de monnaie	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :							
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	8,082	8,722	9,494	10,353	11,273	12,277	13,385

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 4. Sénégal : Opérations financières de l'État et du FSE, Classification MSFP 2001, 2015–21<sup>1</sup>**  
(Milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	Prel.	Projections				
	(en milliards de FCFA)						
Recettes	2,026	2,335	2,384	2,662	2,931	3,198	3,519
Recettes fiscales	1,597	1,789	1,986	2,211	2,466	2,715	2,997
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	435	513	556	611	700	754	830
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	20	17	23	23	25	25	27
Impôts sur le patrimoine	31	30	32	52	90	147	201
Impôts sur les biens et services	855	960	978	1,116	1,228	1,339	1,475
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	228	235	260	310	325	334	366
Autres recettes fiscales	27	34	137	100	98	116	99
Dons	232	244	250	284	300	323	332
Budget	31	38	35	47	60	61	66
Projets	200	204	215	227	240	252	266
Autres recettes	197	302	148	167	166	160	190
Dépenses	2,413	2,704	2,733	2,969	3,265	3,562	3,916
Charges	1,504	1,613	1,543	1,659	1,811	1,945	2,117
Rémunération des salariés	526	572	584	633	685	734	818
Utilisation des biens et services	384	322	343	383	443	496	535
Intérêts	160	188	204	221	245	266	270
Aux non-résidents	126	140	118	141	149	158	155
Aux résidents	34	48	86	80	96	108	115
Subventions <sup>2</sup>	51	52	45	45	38	42	48
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	0	20	0	0	0	0	0
dont : SENELEC du budget	0	0	0	0	0	0	0
dont : subventions aux carburants	0	14	0	0	0	0	0
Dons (courants hors FSE)	216	284	244	238	221	241	276
Prestations sociales	60	6	5	7	7	7	9
Autres charges	108	189	117	132	172	159	161
Acquisition nette d'actifs non financiers	909	1,091	1,190	1,310	1,454	1,616	1,799
Capacité/besoin de financement ( <i>solde global</i> )	-387	-369	-349	-307	-334	-364	-397
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-387	-369	-349	-307	-334	-364	-397
Acquisition nette d'actifs financiers	-100	41	0	-21	10	10	10
Intérieurs	-145	41	0	-21	10	10	10
Numéraire et dépôts	-128	10	0	-21	10	10	10
Titres de dette	13	0	0	0	0	0	0
Crédits	0	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	-29	31	0	0	0	0	0
Accumulation nette de passifs	287	410	349	286	344	374	407
Intérieurs	-99	-72	-248	-49	-83	84	102
FMI et DTS	-19	-27	-27	-26	-18	-3	-1
Titres de dette (nets)	33	171	-2	52	-65	87	102
Crédits	-57	0	-69	0	0	0	0
Autres comptes à payer <sup>3</sup>	-56	-216	-150	-75	0	0	0
Extérieurs	385	483	597	336	427	290	305
Titres de dette (nets)	204	110	449	52	202	16	105
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	204	326	599	127	202	16	105
Euro-obligations	0	0	684	0	0	0	0
Crédits	181	157	-3	209	225	274	200
Prêts programmes	68	74	43	90	98	106	106
Prêts projets	211	220	104	230	239	248	257
Prêts non concessionnels	0	15	0	60	61	54	293
Autres	-98	-152	-150	-171	-173	-135	-456
Autres comptes à payer	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :							
Financement total (déficit + emprunt supplémentaire non budgétaire)	...	585	499	382	334	364	397
Variation de la valeur nette : transactions	522	722	841	1,003	1,120	1,253	1,402
Capacité/besoin de financement ( <i>hors dons</i> )	522	722	841	1,003	1,120	1,253	1,402
PIB nominal	8,082	8,722	9,494	10,353	11,273	12,277	13,385

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Manuel de statistiques des finances publiques : (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).

<sup>2</sup> S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, ce qui sera fait pendant la mission.

<sup>3</sup> À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

**Tableau 5. Sénégal : Opérations financières de l'État et du FSE, Classification MSFP 2001, 2015–21<sup>1</sup>**  
(Pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	Prel.	Projections				
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Recettes	25.1	26.8	25.1	25.7	26.0	26.0	26.3
Recettes fiscales	19.8	20.5	20.9	21.4	21.9	22.1	22.4
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	5.4	5.9	5.9	5.9	6.2	6.1	6.2
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Impôts sur le patrimoine	0.4	0.3	0.3	0.5	0.8	1.2	1.5
Impôts sur les biens et services	10.6	11.0	10.3	10.8	10.9	10.9	11.0
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.8	2.7	2.7	3.0	2.9	2.7	2.7
Autres recettes fiscales	0.3	0.4	1.4	1.0	0.9	0.9	0.7
Dons	2.9	2.8	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5
Budget	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Projets	2.5	2.3	2.3	2.2	2.1	2.1	2.0
Autres recettes	2.4	3.5	1.6	1.6	1.5	1.3	1.4
Dépenses	29.9	31.0	28.8	28.7	29.0	29.0	29.3
Charges	18.6	18.5	16.2	16.0	16.1	15.8	15.8
Rémunération des salariés	6.5	6.6	6.2	6.1	6.1	6.0	6.1
Utilisation des biens et services	4.8	3.7	3.6	3.7	3.9	4.0	4.0
Intérêts	2.0	2.2	2.2	2.1	2.2	2.2	2.0
Aux non-résidents	1.6	1.6	1.2	1.4	1.3	1.3	1.2
Aux résidents	0.4	0.5	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9
Subventions <sup>2</sup>	0.6	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.4
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : SENELEC du budget	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : subventions aux carburants	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons (courants hors FSE)	2.7	3.3	2.6	2.3	2.0	2.0	2.1
Prestations sociales	0.7	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Autres charges	1.3	2.2	1.2	1.3	1.5	1.3	1.2
Acquisition nette d'actifs non financiers	11.2	12.5	12.5	12.7	12.9	13.2	13.4
Domestically financed	1.5	1.5	2.5	3.1	3.7	3.9	4.1
Government's grants financed	4.8	6.0	6.0	5.0	5.0	5.0	5.2
Externally financed	5.0	5.0	4.1	4.6	4.2	4.2	4.1
Capacité/besoin de financement ( <i>solde global</i> )	-4.8	-4.2	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-4.8	-4.2	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Acquisition nette d'actifs financiers	-1.2	0.5	0.0	-0.2	0.1	0.1	0.1
Intérieurs	-1.8	0.5	0.0	-0.2	0.1	0.1	0.1
Numéraire et dépôts	-1.6	0.1	0.0	-0.2	0.1	0.1	0.1
Titres de dette	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	-0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	3.5	4.7	3.7	2.8	3.1	3.0	3.0
Intérieurs	-1.2	-0.8	-2.6	-0.5	-0.7	0.7	0.8
FMI et DTS	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	0.0	0.0
Titres de dette (nets)	0.4	2.0	0.0	0.5	-0.6	0.7	0.8
Crédits	-0.7	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à payer <sup>3</sup>	-0.7	-2.5	-1.6	-0.7	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	4.8	5.5	6.3	3.2	3.8	2.4	2.3
Titres de dette (nets)	2.5	1.3	4.7	0.5	1.8	0.1	0.8
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	2.5	1.3	-2.5	0.5	1.8	0.1	0.8
Euro-obligations	0.0	0.0	7.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	2.2	1.8	0.0	2.0	2.0	2.2	1.5
Prêts programmes	0.8	0.8	0.5	0.9	0.9	0.9	0.8
Prêts projets	2.6	2.5	1.1	2.2	2.1	2.0	1.9
Prêts non concessionnels	0.0	0.2	0.0	0.6	0.5	0.4	2.2
Autres	-1.2	-1.7	-1.6	-1.7	-1.5	-1.1	-3.4
Autres comptes à payer	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>							
Financement total (déficit + emprunt supplémentaire non budgétaire)	...	6.7	5.3	3.7	3.0	3.0	3.0
Variation de la valeur nette : transactions	6.5	8.3	8.9	9.7	9.9	10.2	10.5
Capacité/besoin de financement ( <i>hors dons</i> )	6.5	8.3	8.9	9.7	9.9	10.2	10.5
PIB nominal	8,082	8,722	9,494	10,353	11,273	12,277	13,385

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Manuel de statistiques des finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/qfs/manual/>).

<sup>2</sup> S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, ce qui sera fait pendant la mission.

<sup>3</sup> À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

Tableau 6. Sénégal : Situation monétaire, 2014–17

	2014	2015	2016	2017
	Act.		Prel.	Proj.
	(en milliards de FCFA)			
Avoirs extérieurs nets	1,078	1,233	1,270	1,441
BCEAO	865	963	1,000	1,171
Banques commerciales	213	270	270	270
Avoirs intérieurs nets	2,407	2,720	3,158	3,428
Crédit intérieur net	2,638	2,933	3,413	3,759
Crédit net à l'État <sup>1</sup>	70	198	498	519
Banque centrale	-75	46	9	-17
Banques commerciales	142	149	488	536
Autres établissements	13	26	26	26
Crédit à l'économie	2,568	2,735	2,915	3,240
Autres postes (net)	-231	-213	-255	-331
Monnaie au sens large	3,485	3,953	4,428	4,869
Circulation fiduciaire hors banques	685	807	904	994
Total dépôts	2,799	3,146	3,524	3,875
Dépôts à vue	1,430	1,737	1,946	2,140
Dépôts à terme	1,370	1,409	1,578	1,735
	(variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)			
Avoirs extérieurs nets	7.0	4.4	0.9	3.9
BCEAO	3.2	2.8	0.9	3.9
Banques commerciales	3.8	1.6	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	4.4	9.0	11.1	6.1
Crédit net à l'État <sup>1</sup>	-2.6	3.7	7.6	0.5
Crédit à l'économie	4.9	4.8	4.6	7.3
Autres postes (net)	2.1	0.5	-1.1	-1.7
Monnaie au sens large	11.4	13.4	12.0	10.0
<i>Pour mémoire :</i>	(unités indiquées)			
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large ; fin de période)	2.2	2.0	2.0	2.0
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	3.0	6.8	7.9	8.8
Crédit à l'économie (croissance en %)	6.4	6.5	6.6	11.2
Crédit à l'économie/PIB (%)	33.9	36.1	36.1	34.1
Variation du crédit net à l'État (gliss. annuel, milliards FCFA)	-81.3	127.8	299.9	21.1
Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.				
<sup>1</sup> Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.				

Tableau 7. Sénégal : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008-16

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Décembre								
	(percent, unless otherwise indicated)								
<b>Adéquation des fonds propres</b>									
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	13.8	16.3	18.0	16.0	16.7	16.4	16.4	16.7	14.8
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	13.9	16.5	18.2	15.9	16.3	15.9	15.9	16.0	14.1
Fonds propres/total des actifs	9.1	9.3	10.0	9.8	9.6	9.4	9.0	8.5	7.2
<b>Composition et qualité des actifs</b>									
Total des prêts/total des actifs	62.8	59.5	57.5	60.6	61.4	60.1	58.3	64.3	63.2
Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds propres	100.9	71.7	70.6	69.8	196.7	137.4	166.0	159.8	170.9
<b>Répartition sectorielle des prêts</b>									
Industrie	19.5	27.5	26.4	22.2	23.8	25.5	23.1	19.8	21.2
Commerce de gros et de détail	18.5	24.5	23.8	19.2	21.6	23.8	23.7	21.9	25.3
Services, transports et communication	31.1	34.1	41.9	34.0	30.6	35.9	41.0	38.7	46.3
Ratio prêts improductifs/total des prêts	17.4	18.7	20.2	16.2	18.4	19.1	20.8	18.8	17.3
<i>Dont : sans ICS</i>	14.2	15.8	15.8	13.2	15.1	14.8	17.6	18.3	17.1
Provisions pour prêts improductifs/total des prêts improductifs	51.5	53.1	54.9	54.0	56.1	55.8	58.1	57.9	56.7
<i>Dont : sans ICS</i>	65.7	64.7	65.3	68.3	63.0	66.8	60.7	60.0	55.0
Prêts improductifs, provisions déduites/total des prêts	9.3	9.7	9.1	8.1	8.2	8.6	9.0	7.9	6.5
<i>Dont : sans ICS</i>	5.4	6.2	6.1	4.6	6.3	5.6	7.7	8.2	6.3
Prêts improductifs, provisions déduites/fonds propres	63.9	62.3	52.3	50.4	51.4	54.7	57.8	60.2	56.7
<i>Dont : sans ICS</i>	35.3	38.4	41.5	35.7	38.8	43.3	53.8	58.1	55.0
<b>Bénéfices et rentabilité</b>									
Coût moyen des fonds empruntés	2.8	3.4	2.2	2.0	2.1	1.9	2.0	1.0	2.0
Taux d'intérêt moyen des prêts <sup>1</sup>	13.9	15.4	8.1	8.4	8.6	8.1	7.8	12.5	10.5
Marge d'intérêt moyenne <sup>2</sup>	11.1	12.0	5.9	6.4	6.6	6.2	5.1	11.5	...
Rendement moyen des actifs après impôts	1.4	1.3	1.6	2.2	1.7	1.3	0.6	1.0	0.8
Rendement moyen des fonds propres après impôts	13.0	16.0	15.4	22.6	17.4	13.7	6.8	11.9	9.1
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	51.3	60.3	56.7	56.0	57.0	57.6	58.6	60.6	68.7
Traitements et salaires/revenu net bancaire	21.1	23.0	24.8	23.8	24.4	25.2	25.0	26.1	27.0
<b>Liquidité</b>									
Actifs liquides/total des actifs	...	31.7	39.8	36.1	37.0	42.1	40.8	54.7	57.5
Actifs liquides/total des dépôts	...	49.8	52.4	76.7	52.3	62.9	61.2	80.6	88.1
Total des dépôts/total des passifs	70.3	74.9	76.0	62.8	70.7	67.0	66.7	75.7	71.9

Source : BCEAO.

<sup>1</sup>Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de méthodologie.<sup>2</sup>Hors taxe sur les opérations bancaires.

## Annexe I. Lettre d'intention

Dakar, Sénégal  
6 juin 2017

Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
700 19th Street, N.W.  
Washington, D.C. 20431  
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la quatrième revue et l'allongement d'une année de l'appui de son programme macroéconomique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Les détails de ce programme ont été présentés dans le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) initial du 8 juin 2015 et dans les MPEF relatifs aux revues ultérieures du programme. Le MPEF ci-joint passe en revue les résultats du programme à fin décembre 2016, définit les objectifs macroéconomiques pour la période 2017–18 et met à jour les réformes structurelles suivies dans le cadre du programme.
2. La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante. Tous les critères d'évaluation quantitatifs et les objectifs indicatifs du programme à fin décembre 2016 ont été observés, y compris l'objectif fixé pour le déficit budgétaire, et quatre des sept objectifs indicatifs du programme à fin mars 2017 ont été observés. Des progrès ont été accomplis aussi sur le plan des réformes structurelles, bien que l'application d'un certain nombre de mesures ait pris un peu plus de temps que prévu.
3. La réduction du déficit budgétaire se poursuivra en 2017 et au-delà. Cet objectif repose essentiellement sur une collecte satisfaisante des recettes, une bonne maîtrise des dépenses courantes et un accroissement de dépenses sociales et d'investissement pour soutenir la croissance. Le gouvernement entend relever le défi de la mobilisation des ressources internes par un renforcement des administrations fiscale et douanière et un élargissement de l'assiette fiscale.
4. Un certain nombre de changements sont souhaitables dans le suivi du programme. Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin décembre 2017 et fin juin 2018 sont proposés dans le mémorandum ci-joint, ainsi que de nouveaux repères structurels. Nous avons décidé de proposer un nouveau critère d'évaluation relatif au besoin de financement pour une plus grande maîtrise de l'évolution de la dette.
5. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme appuyé par l'ISPE. Compte tenu de sa détermination à assurer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, le

gouvernement prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que la Directrice générale le lui demandera, avant d'adopter de nouvelles mesures et de réviser les mesures figurant dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI en la matière. En outre, il communiquera au FMI les informations que ce dernier pourrait lui demander sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières, ainsi que la réalisation des objectifs du programme.

6. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI relatif à la présente revue.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Amadou Ba  
Ministre de l'économie, des finances, et du plan

Pièces jointes : - I. Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)  
-II. Protocole d'accord technique (PAT)

## Pièce jointe I : Mémoire sur les politiques économiques et financières 2015–18

**1. Le présent mémoire met à jour celui du 08 juin 2015 de notre programme économique et financier appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique pour la période de 2015–17.** Il rappelle les développements économiques récents et décrit les politiques que le gouvernement envisage de poursuivre pour le reste de l'année 2017 et à court terme de manière à consolider les bons résultats macroéconomiques.

### DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

**2. Au plan interne, la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent a été profitable à l'économie nationale.** En effet, au terme de l'année 2016, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,7 pour cent contre 6,5 pour cent en 2015, reflétant, ainsi, le regain de dynamisme dans les secteurs primaire et tertiaire conjugué à la bonne tenue du secteur secondaire. Dans le secteur primaire, la croissance a été soutenue par la performance observée dans le sous-secteur de la pêche, mais également par l'agriculture vivrière, moins affectée par les difficultés de la saison hivernale grâce, notamment, à la bonne tenue de l'horticulture. En matière d'inflation, l'évolution des prix est restée timide au regard de la progression de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) évalué à 0,8 pour cent, dans un climat de faiblesse des cours de matières premières sur le marché mondial. Au titre des échanges avec l'extérieur, le déficit du compte courant s'inscrirait en amélioration par rapport à l'année 2015, en raison de l'impact du repli du cours du baril sur les importations de produits pétroliers et de la forte progression des envois de fonds des migrants.

**3. La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante. Tous les critères d'évaluation quantitatifs du programme à fin décembre 2016 ont été atteints.** Le plafond trimestriel des instances de paiements (50 milliards), celui des marchés passés par entente directe (15 pour cent) et le plancher des dépenses sociales (35 pour cent) ont tous été respectés. L'amélioration des recettes fiscales conjuguée à la poursuite de la politique de rationalisation des dépenses de consommation publique a permis de contenir le déficit budgétaire dans la limite des 372 milliards fixée par le programme. Sur les sept objectifs indicatifs pour fin mars 2017, quatre ont été respectés. Les trois qui n'ont pas été observés sont le solde budgétaire global, la part des contrats du secteur public signés par entente directe et le plancher sur les recettes fiscales.

**4. Des progrès importants ont également été enregistrés dans la réalisation des repères structurels.** Sur les cinq repères structurels (RS) programmes pour fin décembre 2016 et fin mars 2017, trois ont été observés. Parmi les deux RS non observés, l'un a été mis en œuvre avec retard et un (établir la comptabilité d'exercice pour le solde d'ouverture) n'a pas été mis en œuvre. Ainsi, le gouvernement a réussi à recouvrer plus de 50 pour cent du stock de prises en charge recouvrables en 2016, soit une mobilisation de 46,5 milliards sur un objectif de 45 milliards. Cette part a été portée à plus de 60 pour cent, avant même l'échéance de fin mars 2017. Pour ce qui est de l'audit portant sur le financement de 2016 en identifiant les gaps de trésorerie, le rapport de mission de l'Inspection Générale des Finances a été finalisé. Le projet de texte visant l'élargissement du Comité national de dette publique à d'autres membres a été

également finalisé. Le respect du repère structurel relatif à l'arrêté portant création, à la DGID, d'un bureau spécialisé dans le recouvrement des créances difficiles, était adossé à la réforme globale du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, adoptée le 15 mars 2017.

**5. Le gouvernement continue d'accorder une place centrale au secteur privé, levier de la consolidation de la croissance économique.** A ce titre, pour favoriser le développement des entreprises, notamment les PME, le gouvernement a opté pour la création d'un guichet unique (Maison de l'entreprise), à des fins de rationalisation ainsi que pour une meilleure coordination des divers organismes de soutien aux PME. Pour ce faire, une étude sur la faisabilité est en phase de finalisation. Dans le même sillage, les mesures fiscales contenues dans le projet de loi relatif au développement des PME seront prises en charge dans le code général des impôts pour rester dans le cadre du droit commun incitatif et prendre en compte le besoin de rationalisation des dépenses fiscales. La coopération entre la DGID et la DGD s'est renforcée à travers l'échange d'informations grâce à la réalisation d'une plateforme d'échange basée sur le NINEA et l'opérationnalisation de l'échange automatique des données fiscales.

## **POLITIQUE MACROECONOMIQUE ET REFORMES STRUCTURELLES POUR 2017 ET 2018**

**6. La mise en œuvre des réformes et des projets prioritaires du PSE constituera un facteur déterminant dans l'accélération de la croissance.** Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 6,8 pour cent en 2017, traduisant ainsi les perspectives favorables dans le sous-secteur agricole, l'industrie et les services, dans un contexte de poursuite des réformes et des investissements de l'État, notamment, dans les infrastructures et l'énergie. L'inflation resterait modérée en 2017, malgré les tendances à la hausse des cours du baril de pétrole. Le déficit du compte courant s'améliorerait en pourcentage du PIB, à la faveur notamment du renforcement des exportations de biens et de la maîtrise des importations et de la bonne tenue des envois de fonds des travailleurs.

**7. Pour maintenir la dynamique de croissance, renforcer son caractère inclusif et fortifier la résilience de l'économie,** notre programme continuera à s'articuler autour des quatre piliers suivants : (i) la consolidation des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance, et (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires.

### **A. Consolider les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat**

**8. L'objectif pour le déficit budgétaire est fixé à FCFA 349 milliards, soit 3,7 pour cent du PIB en 2017.** Cet objectif repose essentiellement sur une collecte satisfaisante des recettes, une bonne maîtrise des dépenses courantes et un accroissement de dépenses sociales et des dépenses d'investissement pour soutenir la croissance.

**9. Le gouvernement entend relever le défi de la mobilisation des ressources internes par un renforcement des administrations fiscale et douanière et un élargissement de l'assiette fiscale.** En effet, l'accent sera mis sur la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales. Les mesures d'ordre législatif et/ou réglementaires seront prises pour

rapatrier dans le budget, dans la LFI 2018, les impôts, droits, taxes, redevances, contributions qui ne sont pas prélevés au profit du budget de l'Etat et qui frappent des opérations dans le secteur des mines et des télécommunications. En 2017, le gouvernement examinera avec le FSE, l'ARTP, l'ARMP, le COSEC et le FERA la possibilité de rapatrier une partie de leur excédent dans le budget de l'Etat. La DGID sera également impliquée dans la liquidation, le contrôle et le recouvrement des redevances et autres recettes minières et pétrolières.

**10. La modernisation de la DGID se poursuit.** A ce titre, les mesures suivantes seront mises en œuvre : i) rendre effective avant la cinquième revue la nouvelle structure d'organisation de la DGID sur la base du décret approuvé en avril 2017 (repère structurel) ; (ii) adopter un texte réglementaire d'ici la sixième revue rendant possible, en 2018, la télédéclaration et le télépaiement pour les moyennes entreprises (repère structurel) et ; (iii) lancer la mise en œuvre des trois applications prioritaires retenues dans le cadre du Hackathon organisé en 2016 au profit de la DGID. Il s'agira de mettre en place l'infrastructure de base de la plateforme MTAX (application qui permet aux contribuables, sans accès à Internet, de déclarer et de payer des impôts par le biais de leurs téléphones mobiles), notamment, les équipements, le serveur vocal en langue nationale et l'acquisition de licences, avant la sixième revue (repère structurel). Par ailleurs, suite à l'audit des restes à recouvrer réalisé par la DGID, le gouvernement s'engage à mobiliser au minimum 50 pour cent de créances fiscales jugées recouvrables avec un plancher de 45 milliards, d'ici à fin décembre 2017.

**11. La Douane poursuit sa modernisation à travers le renforcement de la dématérialisation.** Le déploiement de la nouvelle version de GAINDE intégral sera achevé au plus tard en mai 2017. La nouvelle version de GAINDE participe du processus de dématérialisation des formalités du commerce extérieur et, in fine, contribue à une meilleure mobilisation des recettes. En outre, elle servira de levier d'optimisation ainsi que d'outils de sécurisation de la plateforme informatique de la Douane sur toute l'étendue du territoire. La mise en œuvre du ticket libérateur, utile à la réduction du temps de passage en douane, sera effective, au plus tard en août 2017, aux fins de regrouper tous les types de paiements hors droits et taxes (douanes, port, consignation, etc.). Cette centralisation des paiements des frais en douane, à l'exclusion, des droits et taxes vise également à renforcer la transparence dans les procédures.

**12. Au titre de la politique fiscale, les domaines potentiellement identifiés relèvent des activités foncières et minières, des services financiers et de télécommunications.** La réflexion sur le régime fiscal de ces secteurs devrait aboutir à la proposition de textes portant rationalisation et/ou simplification de la fiscalité.

**13. La rationalisation des dépenses fiscales sera poursuivie.** Sur la base du rapport le plus récent (qui date de 2014) sur les dépenses fiscales et des conclusions des travaux du groupe de travail mis en place à cet effet, le plan d'actions sera révisé par le gouvernement. Ce plan d'actions sera mis en œuvre afin de réduire les dépenses fiscales. Dans ce contexte, des dispositions utiles seront prises pour limiter les mesures discrétionnaires et favoriser une approche globale fondée sur des règles publiées sur internet et applicables à tous (**repère structurel pour la sixième revue**).

**14. La dynamique de rationalisation des dépenses de consommation publique sera maintenue.** A ce titre, le gouvernement continuera à veiller au contrôle strict sur l'augmentation de la masse salariale. Pour y arriver, la politique de reprofilage des recrutements dans la Fonction publique sera de mise, le temps nécessaire, afin de répondre convenablement aux besoins et exigences des projets, réformes et actions contenues dans le PSE. La structure des effectifs de la Fonction publique devrait ainsi changer avec des profils techniques et des compétences nouvelles, en accord avec la volonté de modernisation du service public combinée à une administration de service et de résultats voulue par le Chef de l'Etat. Par ailleurs, le gouvernement procédera à la définition, dans la LFI pour l'année 2018, des plafonds d'emplois par ministère et institution, afin de rationaliser le processus de création d'emplois, de fixer un quota global d'emplois pour l'ensemble des ministères et d'encadrer les recrutements en cours d'année par les ministères.

**15. L'amélioration de la qualité de la dépense publique financée sur ressources internes reste un défi majeur.** Ainsi, le gouvernement entend, à partir de la deuxième année d'exécution d'un projet dont le coût global est supérieur ou égal à un milliard de francs, subordonner l'inscription de crédits de paiement dans la loi de finances, à la production, par le ministère concerné, d'un rapport d'exécution physique et financière portant sur l'année antérieure. Par ailleurs, en vue de favoriser l'orientation des dépenses vers la formation brute de capital fixe, le gouvernement s'engage à réviser le décret n°2012-673 du 4 juillet 2012 portant nomenclature budgétaire de l'Etat). Enfin, la banque intégrée de projets sera opérationnelle et un Comité de sélection des investissements publics sera mis en place (**repère structurel pour la sixième revue**). Un plan d'actions sera mis en place pour intégrer, dans la plateforme, le cheminement des projets significatifs en termes d'impact sur la croissance.

## **B. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance**

**16. La réforme de l'administration publique se poursuit.** Elle mettra à court terme l'accent sur les actions ci-après : (i) finaliser, dans les meilleurs délais, en relation avec le ministère chargé des Finances, l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'appui à la modernisation de l'Administration publique ; (ii) engager la préparation de la deuxième édition du Forum prévue en 2018 ; (iii) soumettre à l'adoption du Conseil des ministres le projet de Loi d'orientation de l'Administration territoriale et le projet de décret portant Charte de la déconcentration ; (iv) accélérer le processus d'adoption du projet de loi portant Code de déontologie générale des agents publics ; (v) poursuivre le processus d'élaboration de la nouvelle loi de la Fonction publique, assorti d'un système de rémunération équilibré, équitable et attractif ; et (vi) engager le processus d'adoption de la Charte Qualité de l'Administration.

**17. Le gouvernement compte parachever les réformes budgétaires et comptables ainsi que les adaptations et la réingénierie des systèmes d'informations financières sur la période 2017-2019.** Cependant, tirant profit de ses expériences récentes, il compte trouver une stratégie plus éprouvée, notamment en matière d'organisation administrative et de formation des acteurs. En effet, il ne s'agit pas seulement de fixer la structure des programmes budgétaires, mais d'agir sur la qualité du management public et la performance de l'action publique. D'ores et déjà, la création de la Direction générale du Budget (DGB) en remplacement de la DGF participe de cette nouvelle forme de démarche privilégiant l'optique de l'efficacité de la dépense publique.

**18. L'Etat transposera les deux dernières directives du cadre harmonisé des finances publiques** portant, respectivement, sur le régime financier des collectivités locales et la comptabilité des matières. Leur importance est capitale, du fait de leur utilité, en particulier, dans l'élargissement du champ du TOFE relatif au Manuel de statistiques des finances publiques.

**19. La modernisation du Trésor va se poursuivre.** Il s'agit, plus particulièrement, de la modernisation des systèmes de paiement et du processus de transformation digitale et d'automatisation des procédures de l'administration du Trésor, dans le cadre du contrat de performance 2016–18 et du Plan de développement stratégique.

**20. Le gouvernement consolidera l'effectivité du Compte unique du Trésor de deuxième génération et finalisera, ainsi, le CUT en décembre 2017.** Le dispositif amplificateur du CUT est désormais, SICA et STAR, le système de paiement et de compensation automatisée de la banque centrale, dont le déploiement progressif consolidera d'une part, le règlement automatisé des dépenses de l'Etat à travers le Compte du Trésorier général à la BCEAO et d'autre part, la clôture des comptes bancaires des postes comptables. Au final, les préoccupations inhérentes au processus de recensement et de clôture des comptes et dont les rapports sont produits sont, ainsi, prises en compte, de façon systématique.

**21. Le plan stratégique du Trésor pose également la question de la gestion du secteur parapublic au sens des sociétés anonymes à participation publique.** Au moment où les ressources publiques sont de plus en plus orientées vers des investissements à forte valeur ajoutée et/ou à forte utilité sociale, il est réaliste de faire des entreprises du secteur parapublic des contributeurs nets au budget de l'Etat, en lieu et place d'entités génératrices de risques budgétaires impactant négativement le budget de l'Etat. Ainsi, toutes les dispositions seront prises pour opérationnaliser la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat à travers, notamment, trois actions fortes : 1) recenser les participations de l'Etat à l'étranger ; 2) rendre fonctionnel le comité interministériel de restructuration des entreprises en difficulté ; et 3) mettre en place le dispositif de financement des plans de restructuration des entreprises en difficulté. Le gouvernement réaffirme son engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour une privatisation en 2018 de la SONACOS et la rationalisation du nombre d'agences.

**22. Des problèmes de gestion de trésorerie persistent et se sont exacerbés, notamment, avec l'accumulation des soldes créditeurs des comptes de dépôt et les difficultés financières de la Poste.** La mission d'audit conduite par l'Inspection générale des Finances a permis d'évaluer de façon exhaustive la situation, y compris l'identification des sources de dispersion de la trésorerie courante, et de dégager un plan de résorption du gap. Les recommandations portent notamment sur : (i) la restructuration de la SN La Poste ; (ii) la réforme du régime du Fonds National de Retraite (FNR) ; et (iii) l'analyse approfondie des soldes créditeurs des comptes de dépôt et des recettes d'ordre. En attendant la restructuration de la SN La Poste, le gouvernement procédera au paramétrage de la compensation des chèques postaux présentés par la clientèle, hors comptes internes de la Poste, au niveau de SICA dans le strict respect des dispositions de la convention liant la société au Trésor.

**23. La restructuration de la Poste sera une priorité du gouvernement en 2017.** Des mesures de restructuration fortes mais bénéfiques à la fois pour l'Etat et pour l'institution de service public, basées sur un diagnostic financier et opérationnel, seront prises et tourneront

essentiellement autour de : i) la signature d'une convention de dettes croisées entre l'Etat et SN La Poste pour apurer les arriérés de compensation ; ii) recapitaliser la société à travers la recherche d'un partenaire stratégique capable d'injecter les ressources requises ; et iii) la séparation de Poste Finance de la Poste. L'Etat s'engage à rémunérer correctement le service public rendu par la Poste et ce dernier s'engage à rembourser les compensations CCP supportées par le Trésor.

**24. Dans le prolongement de l'audit portant sur le financement de 2016 et de ses recommandations, un audit spécifique et détaillé sera effectué sur les soldes créditeurs de comptes de dépôts arrêtés à la date du 31 décembre 2016.** Les soldes créditeurs d'entités bien identifiées feront l'objet d'un apurement sur une période à définir. Les autres soldes de comptes de dépôts non justifiés ou sans objet devront être annulés. Afin d'éviter, à l'avenir, la reconstitution de ces soldes, le nouveau cadre réglementaire devant, désormais, régir les conditions d'ouverture, de fonctionnement de clôture des comptes de dépôts (arrêté) doit être effectif pour la cinquième (**repère structurel**) pour son application au budget 2018.

**25. La promotion de la bonne gouvernance continue d'être une priorité.** La stratégie nationale de bonne gouvernance qui arrive à échéance en 2017 sera révisée. Le gouvernement s'engage à harmoniser les outils de mesure de l'état de la gouvernance et doter le Sénégal d'une base objective d'autoévaluation de sa politique de gouvernance.

## C. Environnement des affaires

**26. Le gouvernement a organisé en fin avril 2017, en relation avec le FMI, un atelier d'échange sur les meilleures pratiques en matière de type partenariat public-privé (PPP).** Au terme de cet atelier, un plan d'actions a été élaboré pour faciliter le développement des PPP au Sénégal.

**27. L'approfondissement du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) se poursuit avec la phase 2 couvrant la période 2016–18.** La première phase du PREAC 2013–15 a permis d'enregistrer des avancées notables dans le classement d'attractivité du Sénégal. Le PREAC II vise à accélérer cette dynamique et à permettre au Sénégal de figurer parmi les 100 premiers pays au niveau de l'indice du "Doing Business" et d'être parmi les 70 premiers au niveau de l'Indice de la Compétitivité du Forum Économique Mondial de Davos. Il se décline en trois composantes : (i) l'amélioration des facteurs de production et de connectivité ; (ii) la poursuite de la dématérialisation des démarches administratives liées à l'investissement et au Commerce ; et (iii) le renforcement de l'environnement juridique et fiscal.

**28. Pour améliorer le classement "Doing Business", le gouvernement s'engage à :**  
i) généraliser le télépaiement pour les frais liés à la délivrance des actes administratifs déjà dématérialisés (création d'entreprise, permis de construire, sureté et actes de greffe) ; ii) rendre opérationnel la dématérialisation du livre foncier et son accès en ligne par les notaires dans la région de Dakar et l'interconnexion des services (cadastre, domaines) ; iii) mettre en place un registre de garantie recoupant les données sur les biens meubles nantis (greffe) et les hypothèques (conservateurs) ; et iv) créer et opérationnaliser le tribunal de commerce avec des procédures automatisées.

## D. Promouvoir le secteur privé

### SECTEUR PRIVE LOCAL

**29. Dans un contexte marqué par la signature des APE et l'entrée en vigueur du TEC CEDEAO, le Sénégal a besoin de monter en puissance avec la constitution d'un secteur privé fort et d'entreprises très compétitives et suffisamment résilientes.** Le rôle dévolu au secteur privé dans le PSE est déterminant dans la mise en œuvre des projets structurants en termes de création de richesse et d'emplois, aux fins de soutenir une croissance forte, inclusive et durable. Pour réussir ce pari, notamment au plan industriel, des ruptures profondes et des actions hardies relevant de la créativité et de l'innovation sont attendues du patronat.

**30. Le gouvernement entend accorder toute son importance au secteur privé notamment dans la phase préparatoire du PREAC II où celui-ci doit jouer un rôle de premier plan.** Le cadre d'actions unifié sous-tendu par les mesures issues des différents Conseils présidentiels de l'investissement (CPI) a besoin de se renouveler en tenant compte des nouveaux cadres existants, tels que la stratégie "Sénégal numérique 2025" et les résultats du récent recensement général des entreprises. De ce fait, pour mieux dynamiser le secteur privé, une nouvelle stratégie va s'inscrire à l'ordre du jour. Plutôt que de se baser seulement sur des éléments factuels quoique probants, il sera procédé à l'élaboration de l'étude relative à la stratégie de développement du secteur privé, laquelle devrait conduire à la mise en place d'un plan d'actions.

### ENERGIE

**31. La mise en œuvre du plan d'investissement dans l'énergie se poursuit.** Le développement du secteur de l'électricité s'accélère avec un accent particulier sur une diversification des sources afin de réduire le coût de production et, à terme, le tarif appliqué aux ménages et aux entreprises. Deux centrales solaires de 20 MW chacune à Bokhol et à Malicounda ont été mises en service en 2016. En janvier 2017, le gouvernement a procédé à une baisse moyenne des tarifs de l'électricité de 10 pour cent, en privilégiant la première tranche. Au cours de l'année de 2017, il est prévu quatre centrales solaires (Sarréole, Ténergie, Energy resources et Senergy) d'une capacité unitaire d'environ 20 MW.

### Nouveaux indicateurs de suivi du programme

**32. Des critères d'évaluation sont définis pour 2017 et 2018.** Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin décembre 2017, et fin juin 2018 et des indicateurs quantitatifs pour fin septembre 2017 et fin mars 2018 ont été proposés afin de suivre la mise en œuvre du programme en 2017 et 2018 (voir le tableau 1 du MPEF infra). Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les mesures et les repères structurels figurant au tableau 2 du MPEF. Les revues prendront place à intervalles de six (6) mois. La cinquième revue devrait être achevée à la fin décembre 2017, la sixième revue à la fin juin et la septième revue à la fin décembre 2018.

**33. Un nouveau critère d'évaluation relatif au besoin de financement est proposé pour une plus grande maîtrise de l'évolution de la dette.** Les autorités reconnaissent que la dette a évolué plus vite que prévue, notamment à cause des opérations de trésorerie liées à des dettes accordées par l'État à la Poste et au fond national de Retraite. Le niveau de financement est fixé Compte tenu des discussions et des efforts faits par ailleurs pour financer les services publics réalisés par la Poste, des réformes envisagées au niveau du FNR, et des dispositions à introduire pour un meilleur contrôle des comptes de dépôts.

Tableau 1 : Critères quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2016–18

	2016										2017				2018				
	Mars		Juin.		Sep.		Dec.		Mars		Jun.	Sep.	Dec.	Mars	Jun.				
	OI		CdE		OI		CdE		OI		CdE	OI	CdE	OI	CdE				
	Prog.	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Prog.	Adj.	Prel.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)																			
<b>Critères d'évaluation<sup>1</sup></b>																			
Solde de besoin de financement (plancher) <sup>2</sup>	-52	-202	-195	-145	réalisé	-276	-372	-372	-369	réalisé	-49	-42	-298	non réalisé	-189	-259	-349	-43	-167
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) <sup>3</sup>	0	0	...	0	réalisé	0	0	...	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) <sup>3</sup>	0	0	...	0	réalisé	0	0	...	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	0	0	0	0
Besoin global net de financement de l'Etat (plafond)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	499	...	...
Instances de paiement (plafond)	50	50	...	46	réalisé	50	50	...	29	réalisé	50	33	réalisé	50	50	50	50	50	
<b>Objectifs indicatifs</b>																			
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	15	15	...	5	réalisé	15	15	...	1	réalisé	15	25	non réalisé	15	15	15	15	15	
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	35	...	37	réalisé	35	35	...	39	réalisé	35	36	réalisé	35	35	35	35	35	
Plancher sur les recettes fiscales	398	901	...	899	non réalisé	1,312	1,779	...	1,789	réalisé	445	396	non réalisé	1,006	1,464	1,986	495	1,120	
<b>Ajustement maximal à la hausse du déficit global, au a:</b>																			
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	...	0	...	15	15	...	1	...	15	0	...	15	15	15	15	15	
<b>Pour mémoire:</b>																			
Dons programmés	3	13	...	20	...	24	35	...	34	...	3	10	...	13	24	35	4	17	

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup>Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).<sup>2</sup>Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.<sup>3</sup>Suivis de manière continue

Tableau 2 : Repères Structurels pour 2016–2018

Mesures	Date cible	Statut	Observations
<b>2016</b>			
Créer une plate-forme (banque de projets intégrée) qui décrive le cycle de vie des projets.	Septembre 2016	Réalisé	
Mettre au point une stratégie de gestion pour les portefeuilles d'investissement de l'État et des entreprises publiques.	Mars 2016	Non réalisé	Respectée avec délai. La stratégie était approuvée par le Ministre de Finance en début Novembre
Élargir le compte unique du Trésor de première génération à tous les comptes bancaires du réseau d'agents comptables des agences et des institutions publiques.	Juin 2016	Réalisé	
Pour le prochain budget, annoncer le ratio d'endettement soutenable sur cinq ans assorti d'un engagement qu'au cas où les seuils seraient dépassés, des mesures correctrices (sur quatre ans) seraient prises dans le budget qui suit.	Octobre 2016	Réalisé	
Créer une structure (bureaux, divisions spécialisés, etc.) responsable du recouvrement des créances fiscales qui posent problème	Septembre 2016	Non réalisé	Les autorités sont en train de considérer si ça doit faire partie d'une stratégie comprehensive qui sera mis en oeuvre au début 2017
Adopter un plan d'action pour la réduction des dépenses fiscales.	Septembre 2016	Non réalisé	Respectée avec délai. La stratégie était approuvée par le Ministre de Finance en fin Octobre
Mobilisation d'au moins 50% des 89,15 milliards de créances fiscales jugées recouvrables, d'ici à 2016	Décembre 2016	Réalisé	La DGID a recouvré FCFA 46,5 milliards sur un objectif arrondi de FCFA 45 milliards
Finalisation du projet de décret portant création, attribution et organisation du Comité national de dette publique	Décembre 2016	Non réalisé	Respectée avec délai.
<b>2017</b>			
Mettre en place une comptabilité d'exercice en commençant par le solde d'ouverture de l'État.	Janvier 2017	Non réalisé	
Introduire un cadre budgétaire à moyen terme.	Mars 2017	Réalisé	
Audit portant sur le financement de 2016 en identifiant les gaps de trésorerie	Mars 2017	Réalisé	
Opérationnalisation de la plateforme DGD-DGID. Production d'un rapport sur la base de croisement de données entre la DGD et la DGID.	Cinquième revue		Reporté de fin juin 2017 à la cinquième revue
Élargir et finaliser l'audit de l'IGF sur le financement et adopter un arrêté portant fixation des conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôt.	Cinquième revue		
Mise en place effective de la nouvelle organisation de la DGID.	Cinquième revue		
Adopter un texte réglementaire rendant possible, en 2018, la télédéclaration et le télépaiement pour les moyennes entreprises.	Sixième revue		
Sélectionnez les fournisseurs de services informatiques (sélection des prestataires) pour la mise en œuvre de l'infrastructure de base de la plate-forme MTAX.	Sixième revue		
<b>2018</b>			
Instituer le comité de sélection des investissements publics.	Sixième revue		
Mettre en œuvre le plan d'actions pour la réduction des dépenses fiscales : en particulier limiter les mesures discrétionnaires et favoriser une approche globale fondée sur des règles publiées sur internet et applicables à tous.	Sixième revue		

## Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) sur la période 2015-2017. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme.

### Conditionnalité du Programme

2. Les critères d'évaluation pour fin décembre 2017 et fin juin 2018 et les cibles indicatives pour fin septembre 2017 et fin mars 2018 sont retracés dans le Tableau 1 du Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF). Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

### Définitions, facteurs de correction, et transmission des informations

#### A. L'État et le secteur public

3. Sauf indication contraire, le concept de « l'État » est défini dans le présent PAT, comme l'administration centrale de la République du Sénégal. Par conséquent, il exclut le secteur public non intégré dans l'administration centrale (voir paragraphe 4).

4. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités locales, et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.

#### B. Prêts nets / emprunts (définition programme)

##### Définition

5. Prêts nets/emprunts (définition programme), ou le solde budgétaire global, est la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (charges et acquisition nette des actifs non financiers). Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Énergie (FSE) sont intégrées dans le TOFE. La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques 2001/14. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor, ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

##### Exemple de calcul

6. Le plancher pour la capacité/besoin de financement (définition programme) au 31 décembre 2014 est de -380.9 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes (1877.2 milliards de francs CFA) et les dépenses totales (2258.1 milliards de francs CFA).

## Ajustement

7. Le plancher pour dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 15 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 du MPEF).

### Délai de transmission des informations

8. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, après clôture du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées essentiellement de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul dudit solde. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

## C. Dépenses sociales

### Définition

9. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale (comme contenues dans le tableau sur les dépenses sociales).

### Délai de transmission des informations

10. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

## D. Instances de paiement

### Définition

11. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

### Délai de transmission des informations

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

## E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normales et simplifiées

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du président de la République et du Premier Ministre.
14. Les autorités communiqueront immédiatement aux services du FMI toute procédure de ce type.

## F. Arriérés de paiements extérieurs du secteur public

### Définition

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés quand échus (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure présentée aux paragraphes 19 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

### Délai de transmission des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

### Définition

17. **Définition de la dette.** Aux fins du programme, la définition de la **dette** est énoncée au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014.

- a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs

donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

- ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. Dette garantie. La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

19. Dette extérieure. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA, quelque soit la résidence du créancier.

## **G. Besoin annuel de financement net de l'État**

### **Définition**

20. Le besoin de financement net de l'État est défini comme étant la somme des deux éléments suivants : i) le solde budgétaire global, comme défini au paragraphe 7 de ce Protocole d'accord technique ; et ii) l'emprunt additionnel par le Trésor pour financer (a) les compensations liées aux opérations de la Poste ; (b) le Fonds national des retraites ; (c) les comptes créditeurs des comptes de dépôt ; et (d) les compensations pour les recettes d'ordre. Pour fin décembre 2017 ce critère de d'évaluation doit être inférieur ou égal au montant indiqué au tableau 1 adjoint au Mémoire de politiques économiques et financières.

### **Exemple de calcul**

21. Le besoin global de financement de l'État projeté pour l'année budgétaire 2017 est de 499 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la somme du solde budgétaire global (349 milliards de francs CFA), et de l'emprunt additionnel pour financer les autres comptes à payer du Trésor, comme défini au paragraphe 15 ci-dessus (150 milliards de francs CFA).

### **Délai de transmission des informations**

22. Les données concernant l'emprunt additionnel pour financer les autres comptes à payer du Trésor seront transmises sur une base annuelle dans un délai d'un mois à compter de la fin du mois de décembre. Ceci comprend : (a) les compensations liées aux opérations de la Poste ; (b) le financement du Fonds national des retraites ; (c) le financement lié aux comptes créditeurs des comptes de dépôt ; et (d) le financement lié aux compensations pour les recettes d'ordre.

23. Les données concernant le besoin de financement global seront transmises sur une base annuelle dans un délai d'un mois à compter de la fin du mois de décembre. Ces données doivent inclure : i) l'endettement brut total de l'État ; (ii) du remboursement du principal de la dette totale de l'État ; et (iii) toutes les garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée. Les détails concernant tout emprunt de l'État (y compris les emprunts rétrocedés et toute garantie accordée par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée) seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux emprunts rétrocedés et aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée.

## **H. Marchés publics conclus par entente directe**

### **Définitions**

24. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les marchés classés « secret » ainsi que les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité de manière à refléter la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

### **Délai de transmission des informations**

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

## I. Recettes fiscales

### Définition

26. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital ; sur les salaires et la main d'œuvre ; sur le patrimoine ; sur les biens et services ; sur le commerce extérieur et les transactions internationales ; et les autres recettes fiscales. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

27. En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole, la taxe spécifique sur le pétrole, les droits de douane sur le pétrole, la taxe sur les véhicules, et le FSIPP.

### Informations complémentaires pour le suivi et la transparence du programme

28. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximums indiqués :

- (a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.
- (b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
  - Les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle ;
  - Le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;
  - La situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.
  - Le rapport trimestriel de la Direction des investissements (DI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
  - Le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;
  - La balance provisoire mensuelle des comptes du Trésor ;
  - Des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et la balance consolidée des comptes du Trésor, entre la balance consolidée des comptes du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la Position Nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle ; et
- (c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

29. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

30. La Banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- Les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

31. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes :

- a. Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de deux mois ;
- b. Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines ;

Les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE) ; ii) les projets d'investissements du secteur électricité ; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution ; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.

**Déclaration de M. Daouda Sembene, Administrateur pour le Sénégal, et  
de M. Oumar Diakite, Conseiller de l'Administrateur  
26 juin 2017**

Nos autorités sénégalaises remercient les services du FMI de leur engagement constructif et de leurs précieux avis de politique économique. Elles se félicitent également que le FMI appuie leurs efforts de développement des capacités. L'accord au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) continue de jouer un rôle crucial pour étayer les efforts des autorités en vue de maintenir la stabilité macroéconomique et d'atteindre une croissance inclusive. Les politiques et les réformes économiques entreprises ces dernières années ont contribué à nettement améliorer les résultats de l'économie sénégalaise en dépit d'un contexte international difficile. Les résultats macroéconomiques et la mise en œuvre du programme en 2016 restent satisfaisants et les réformes structurelles ont aussi avancé, bien que certaines aient été mises en œuvre avec retard. Les autorités sollicitent une prolongation d'un an de l'ISPE pour consolider ces réalisations, améliorer davantage l'efficacité des opérations du Trésor et pérenniser les progrès vers des critères régionaux de convergence.

Le programme appuyé par l'ISPE est bien aligné sur les objectifs de la stratégie « Plan Sénégal émergent » (PSE) qui se propose d'accélérer la croissance et d'améliorer les conditions de vie de la population. Dans ce contexte, de solides politiques macroéconomiques et des efforts soutenus de réformes sont mis en œuvre en vue de transformer le Sénégal en un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2035. Reconnaisant les efforts fructueux des autorités en vue de doper la croissance, soutenir l'assainissement des finances publiques et améliorer la gestion de la dette, Moody's a reclassé le Sénégal à Ba3 en avril 2017 avec des perspectives stables. C'est sur cette toile de fond que le Sénégal a émis avec succès le mois dernier des euro-obligations pour un montant de 1,1 milliard de dollars à des conditions favorables.

**Évolution économique récente et résultats dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE**

L'économie sénégalaise continue de tirer parti de la mise en œuvre du PSE. En 2016, le PIB réel a grimpé de 6,7 pour cent en raison de l'élan renouvelé des secteurs primaire et tertiaire et des bons résultats du secteur secondaire. L'inflation des prix est restée modérée à 0,8 pour cent dans le contexte de la faiblesse des cours internationaux du pétrole et de l'offre accrue de produits céréaliers sur le marché.

Dans le domaine budgétaire, les autorités ont poursuivi leurs efforts d'assainissement des finances publiques et ont mis l'accent sur l'augmentation des recettes et la rationalisation des dépenses. C'est pourquoi, le déficit budgétaire a été encore réduit. Dans le secteur

extérieur, le solde du compte courant s'est amélioré, notamment sous l'effet de la diminution des prix des produits pétroliers, de la meilleure tenue des exportations et de l'accroissement des envois de fonds des travailleurs.

Les résultats obtenus avec le programme appuyé par l'ISPE sont toujours satisfaisants. Tous les critères d'évaluation quantitatifs à la fin de décembre 2016 ont été respectés. Les plafonds sur les instances du Trésor et les contrats directs, de même que le plancher sur les dépenses sociales ont tous été observés. L'amélioration du recouvrement des impôts, conjugué à des contrôles plus stricts des dépenses publiques de consommation, a aidé à maîtriser le déficit budgétaire et à respecter l'objectif fixé par le programme.

Des progrès majeurs ont aussi été accomplis pour respecter les repères structurels. Trois des cinq repères structurels fixés pour décembre 2016 et le premier trimestre de 2017 ont été satisfaits. En outre, l'un des deux repères structurels non atteint portant sur la finalisation du décret relatif à l'élargissement du Comité national de la dette publique a fini par être mis en œuvre avec retard. Les autorités ont réussi à recouvrir plus de 50 pour cent des créances fiscales considérées comme recouvrables en 2016. L'audit financier relevant les écarts de flux de trésorerie du Trésor a été achevé.

### **Politiques macroéconomiques et réformes structurelles à moyen terme**

Pour 2017, les perspectives restent favorables et la croissance devrait atteindre 6,8 pour cent. Cette solide performance devrait être tirée notamment par la mise en œuvre des projets prioritaires du PSE dans l'agriculture, l'industrie et les services et par la poursuite des investissements publics dans l'infrastructure. D'après les prévisions, l'inflation devrait rester modérée en dépit des pressions à la hausse sur les prix internationaux du pétrole. Le solde du compte extérieur courant devrait continuer à s'améliorer largement sous l'effet de l'accroissement des exportations et des envois de fonds des travailleurs. Pour l'avenir, les autorités ne relâcheront pas leurs efforts de réforme, notamment en vue d'élargir l'espace budgétaire, de renforcer la gestion des finances publiques et d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires.

### ***Promouvoir la politique et les réformes budgétaires***

Les autorités suivront leur trajectoire d'assainissement des finances publiques conformément aux principes de l'UEMOA. Pour 2017, elles s'efforceront d'atteindre leur objectif de déficit budgétaire de 3,7 pour cent du PIB, notamment en améliorant le recouvrement des recettes tout en assurant la rationalisation et la maîtrise des dépenses courantes.

Du côté des recettes, le défi de la mobilisation accrue des recettes intérieures sera relevé, notamment moyennant le renforcement de l'administration fiscal-douanière et l'élargissement de l'assiette fiscale. À cette fin, les autorités opérationnaliseront la nouvelle structure organisationnelle de l'administration fiscale (DGID) et poursuivront leurs efforts de mise au point des procédures électroniques de déclarations d'impôts et de paiement

électronique pour les moyennes entreprises. Elles entendent lancer trois applications majeures sélectionnées dans le contexte du «Hackathon» organisé au Sénégal afin d'améliorer nettement les capacités de gestion et des opérations de la DGID et de lui permettre de tirer pleinement parti des innovations technologiques. Ces applications devraient contribuer à améliorer significativement le respect des règles en permettant aux contribuables qui n'ont pas accès à Internet de faire leur déclaration et de payer leurs impôts avec leur téléphone portable, mais aussi à numériser les déclarations fiscales et à améliorer la qualité des données. L'administration des douanes continuera à mettre à niveau ses systèmes informatiques et à automatiser la procédure de dédouanement pour le commerce international, ce qui contribuera à améliorer le recouvrement des recettes douanières. Des efforts seront aussi déployés pour centraliser le paiement des droits de douane et accroître la transparence des procédures douanières.

La priorité sera aussi accordée au renforcement de la politique budgétaire et à la rationalisation des dépenses fiscales. À cet égard, les autorités entendent axer leurs efforts sur les activités foncières et minières, les services financiers et les télécommunications en vue de simplifier et de rationaliser la taxation dans ces domaines. La rationalisation des dépenses fiscales sera également entreprise et s'appuiera sur le rapport le plus récent de 2014 et les conclusions du groupe de travail créé à cet effet. Les autorités mettront en œuvre un plan d'action révisé de réduction des dépenses fiscales, notamment en limitant les mesures discrétionnaires et en favorisant une démarche exhaustive reposant sur des règles publiées transparentes et applicables à tous.

S'agissant des dépenses, les autorités poursuivront leurs efforts de rationalisation des dépenses courantes, comme l'envisage le PSE. Des mesures seront prises pour réduire la consommation publique et maîtriser l'évolution de la masse salariale tout en préservant les dépenses sociales. Sur ce dernier point, l'établissement de nouveaux profils pour le recrutement dans la fonction publique sera nécessaire pour satisfaire les besoins et les exigences des projets, des réformes et des actions inclus dans le PSE.

Nos autorités sont conscientes de la nécessité d'améliorer la qualité des dépenses publiques financées sur ressources intérieures. À cet égard, elles ont créé la direction nationale du budget en vue d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Pour accélérer la mise en œuvre des projets d'investissement public et améliorer leur efficacité, elles entendent également soumettre les affectations budgétaires à la production de rapports d'exécution financière et matérielle des projets par chaque ministère concerné. En outre, le décret relatif à la nomenclature budgétaire sera révisé afin d'orienter les dépenses vers la formation brute de capital fixe ; les autorités opérationnaliseront la banque intégrée de projets de même que le comité de sélection des investissements publics.

### ***Renforcement des opérations du Trésor et restructuration de la Poste***

Les autorités sont résolues à renforcer la gestion de la trésorerie. Pour cela, elles continueront à moderniser les systèmes de paiement et à informatiser les procédures, notamment en mettant en œuvre un contrat de performance avec l'administration du Trésor et en élaborant le plan stratégique de développement. L'efficacité du Compte unique du Trésor de seconde génération sera davantage renforcée et achevée d'ici à la fin de décembre 2017. La gestion de la trésorerie du Trésor sera aussi améliorée moyennant de fortes mesures destinées à réduire les soldes des comptes de dépôts et les avances que l'État a mises à la disposition du service national des postes et du fonds national de retraite (FNR) des fonctionnaires ces dernières années. À cette fin, les soldes des comptes de dépôts à la fin de décembre 2016 seront audités.

Les autorités sont pleinement résolues à gérer les entreprises publiques selon des normes modernes. À cet égard, la restructuration de la Poste restera une priorité en 2017 avec l'assistance de la Banque mondiale. Sur la base d'un diagnostic financier et opérationnel, un accord d'apurement des arriérés croisés sera signé entre l'État et la Poste. Cela devrait améliorer la situation financière de la Poste et lui permettre de trouver un partenaire stratégique susceptible d'injecter de nouveaux capitaux dans l'entreprise.

### ***Promotion de la bonne gouvernance et développement du secteur privé***

Les mesures destinées à promouvoir la bonne gouvernance et le secteur privé seront mises en œuvre. La stratégie nationale, qui arrive à expiration en 2017, sera amendée et un cadre multipartite de l'exécution du budget sera mis en place ; il inclura des représentants du Parlement, des administrations publiques, de la société civile, du secteur privé et des autorités locales. En outre, les autorités entendent améliorer leurs outils pour mesurer la gouvernance et la qualité de l'auto-évaluation de la politique de gouvernance. Un rapport annuel sur la gouvernance du pays sera publié à cet effet.

Les autorités sont décidées à promouvoir un secteur privé solide qui joue un rôle central dans le PSE du pays. Elles poursuivront leurs efforts pour améliorer le climat des affaires, notamment moyennant l'adoption de pratiques modèle dans le cadre des partenariats public-privé avec l'assistance du FMI. La mise en œuvre du Programme de suivi de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC II, 2016-18) sera davantage consolidée, ce qui promouvra davantage la nature attrayante du pays. À cet égard, les efforts de nos autorités seront axés sur l'amélioration des facteurs de production et la connectivité, la rationalisation des procédures administratives liées aux investissements et aux échanges et sur le renforcement du cadre budgétaire et judiciaire du secteur privé. Pour améliorer davantage le classement «Doing Business» du pays, les autorités sont résolues à généraliser davantage les paiements en ligne, à dématérialiser le cadastre et à opérationnaliser les

tribunaux commerciaux. Les autorités ont récemment créé un guichet unique (Maison de l'entreprise) afin de mieux coordonner leurs interventions pour appuyer les petites et moyennes entreprises.

### ***Réformes de la fonction publique***

Pour moderniser la fonction publique et en faire une administration axée sur les services et basée sur les résultats, on mettra l'accent sur la modification de la structure de l'emploi dans la fonction publique avec des profils techniques et de nouvelles compétences. Dans le budget de 2018, les autorités fixeront des plafonds de recrutement par ministère et par institution afin de mieux maîtriser le processus de recrutement dans les administrations publiques. La professionnalisation de la gestion des ressources humaines s'inscrit dans la réforme exhaustive des administrations publiques entreprise par les autorités qui inclut également la standardisation et l'informatisation des procédures administratives.

### **Conclusion**

Nos autorités sénégalaises restent attachées au programme appuyé par l'ISPE. À cet égard, elles continueront de mettre en œuvre les réformes destinées à atteindre une forte croissance économique, à préserver la stabilité macroéconomique et à améliorer la gestion des finances publiques et le climat des affaires.

Compte tenu des progrès satisfaisants du Sénégal et du fort engagement des autorités vis-à-vis des réformes, nous sollicitons l'appui des Administrateurs pour l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de l'ISPE et la prolongation d'un an de cet accord.